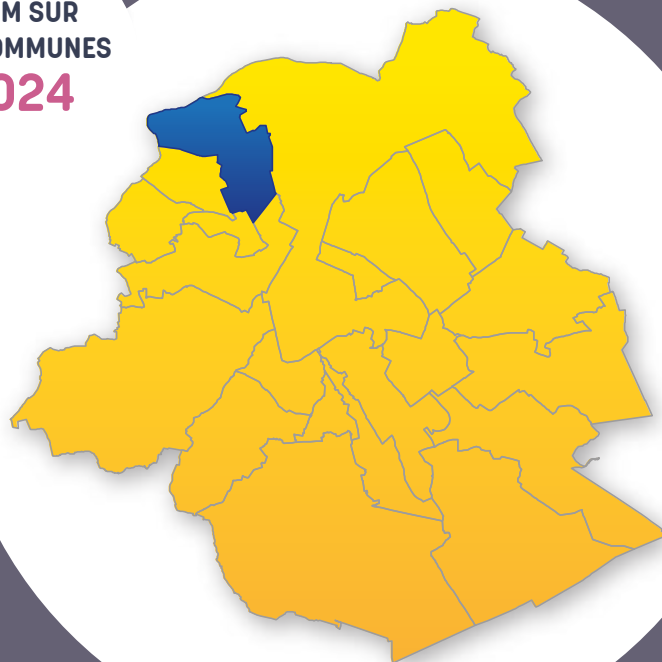


ZOOM SUR  
LES COMMUNES  
2024



**zoom sur**

**JETTE**

## Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de  
Bruxelles-Capitale

## Traduction

SA Production

## Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

## Dépôt légal

D/2023/9334/15

## Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse  
et Observatoire de la Santé et du Social  
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les  
communes : Jette, Région de Bruxelles-Capitale  
et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het  
Nederlands.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

### Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

[ibsa@perspective.brussels](mailto:ibsa@perspective.brussels)

<https://ibsa.brussels/>

### Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT [marion.englert@vivalis.brussels](mailto:marion.englert@vivalis.brussels)

Jonathan UNGER [jonathan.unger@vivalis.brussels](mailto:jonathan.unger@vivalis.brussels)

Sarah MISSINNE [sarah.missinne@vivalis.brussels](mailto:sarah.missinne@vivalis.brussels)

Peter VERDUYCKT [peter.verduyckt@vivalis.brussels](mailto:peter.verduyckt@vivalis.brussels)

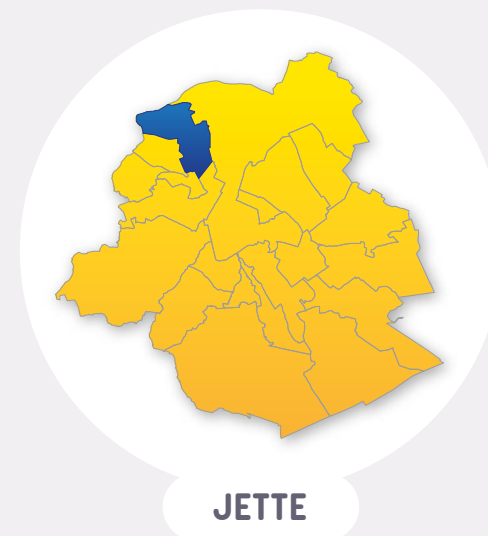
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

[observat@vivalis.brussels](mailto:observat@vivalis.brussels)

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-  
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-  
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

### Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

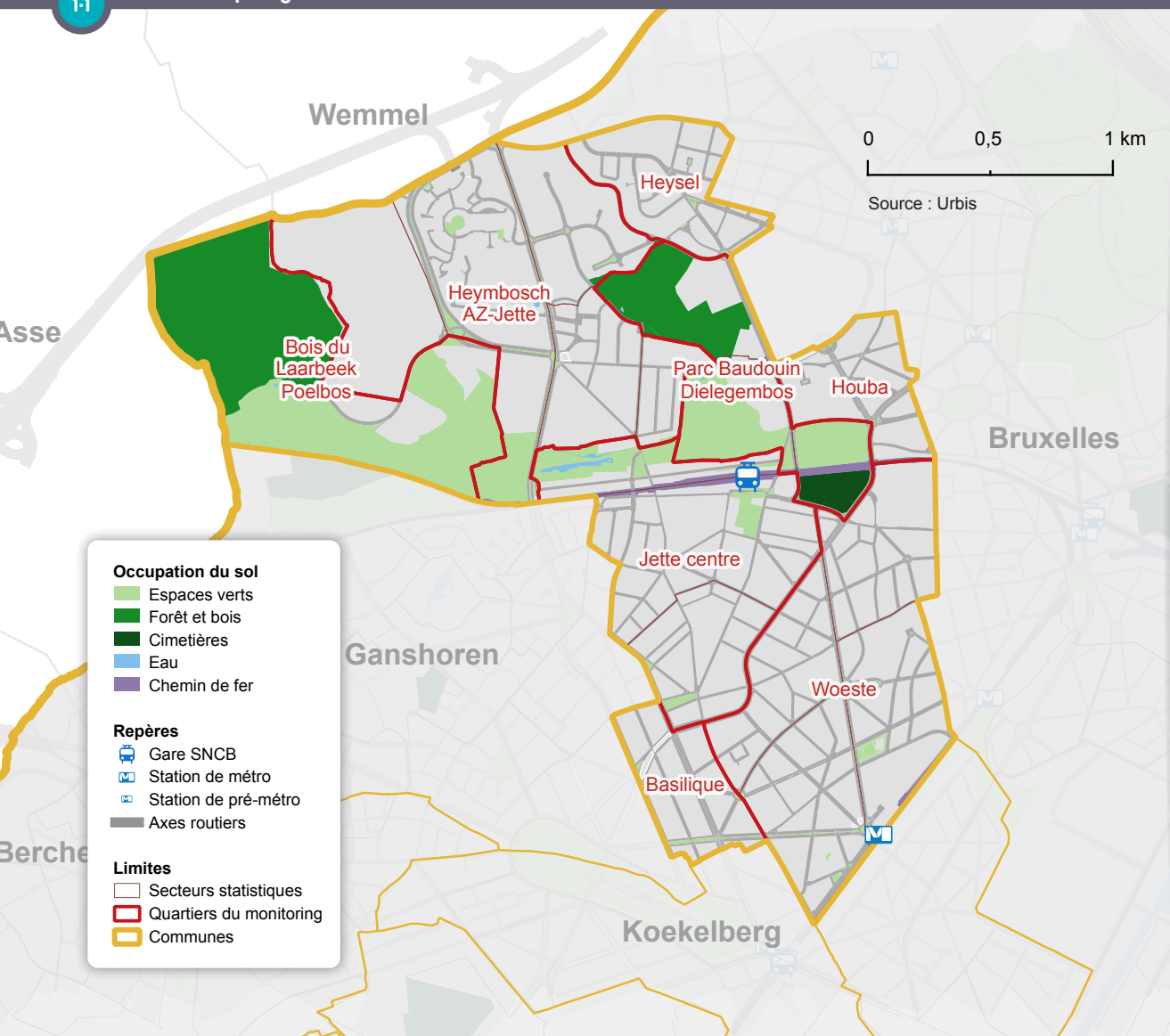


<b>1. JETTE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS</b>	<b>4</b>	<b>7. REVENUS</b>	<b>30</b>
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	30
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
<b>2. POPULATION</b>	<b>8</b>	<b>8. FINANCES COMMUNALES</b>	<b>36</b>
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	8	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
2.2. Évolution et mouvement de la population	9	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	37
2.4. Nationalités	13	<b>9. LOGEMENT</b>	<b>38</b>
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
<b>3. PETITE ENFANCE</b>	<b>16</b>	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	41
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	<b>10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>42</b>
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	42
<b>4. ENSEIGNEMENT</b>	<b>19</b>	10.2. Environnement	44
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	<b>11. SANTÉ</b>	<b>48</b>
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	48
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	50
<b>5. MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>22</b>	11.3. Prévention	53
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	54
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>55</b>
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS</b>	<b>59</b>
5.4. Caractéristiques des salariés jettois	25	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>60</b>
<b>6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>27</b>		
6.1. Situation générale	27		
6.2. Les spécificités économiques jettoises	27		
6.3. Migrations d'entreprises	29		

# 1. JETTE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Jette



## 1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL<sup>1</sup>

Jette (5,2 km<sup>2</sup>, 3 % du territoire régional) est une commune située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle fait partie de la [deuxième couronne](#)<sup>2</sup> et est bordée à l'est par la ville de Bruxelles (Laeken), au sud par Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean, au sud-ouest par Ganshoren, à l'ouest par Asse (Flandre) et au nord par Wemmel (Flandre).

La **carte de repérage** **1-1** permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentées les statistiques infra-communales, à savoir les [secteurs statistiques](#) et les [quartiers](#) du monitoring des Quartiers. La commune de Jette compte 8 quartiers, dont 5 dépassent les limites communales : Jette-Centre et Bois du Laarbeek-Poelbos (communs avec Ganshoren), Basilique (commun avec Ganshoren et Koekelberg), Houba et Heysel (communs avec la ville de Bruxelles). Ces quartiers à cheval sur plusieurs communes soulignent la continuité du bâti urbain.

La commune est dotée d'un vaste site multifonctionnel qu'est le campus de l'UZ Brussel.

La partie nord-ouest de la commune est recouverte par le Bois du Laarbeek et jouxte le Parc Baudouin et le Bois de Dielegem. Ces espaces verts sont reliés entre eux par le Marais de Jette-Ganshoren, formant ainsi un corridor de verdure qui traverse

<sup>1</sup> Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

<sup>2</sup> Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.



la commune d'ouest en est. Parcourue par la «Promenade Verte» bruxelloise, cette zone fait partie du **maillage vert et bleu** de la Région et a une grande valeur écologique. En revanche, au sud de la commune, de l'autre côté de la ligne de chemin de fer (lignes Bruxelles-Gand via Bockstael et Bruxelles-Termonde), se retrouvent les quartiers les plus densément peuplés et où les espaces verts se font rares.

La ligne de chemin de fer est un élément structurant important, il marque bien la ligne de séparation de la commune en deux entités distinctes sur le plan paysager et urbanistique, mais également socio-économique :

- la partie sud de Jette, la plus anciennement urbanisée, qui borde en son extrémité sud la Basilique de Koekelberg,
- et la partie nord jouxtant le plateau du Heysel, relativement verte mais ayant connu récemment une forte urbanisation sous l'influence du campus de l'UZ Brussel.

### Les quartiers du sud de Jette

La partie sud de Jette, composée des **quartiers** Jette-Centre, Woeste et d'une partie du quartier Basilique, englobe l'ancien noyau villageois formé autour de l'église Saint-Pierre. Si Jette est restée une commune rurale jusqu'au dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, après l'aménagement du chemin de fer et de la gare de Jette, c'est cette partie sud de la commune qui a été la première à s'urbaniser. Tout d'abord sur les axes reliant l'ancien noyau villageois à la Place Reine Astrid (autrefois Place du Miroir). Des maisons de maître y côtoient des maisons ouvrières. À partir des années 1950, cette partie de la commune a achevé de s'urbaniser avec la construction d'habitations unifamiliales et de petits immeubles de rapport. L'ancien noyau villageois (place Cardinal Mercier) est encore de nos jours un important centre commercial et horeca local, tout comme la Place Reine Astrid, avec notamment son célèbre marché dominical.

### Les quartiers du nord de Jette

La partie nord se compose des **quartiers** Heymbosch-AZ Jette et de parties des quartiers Heysel et Houba. Cette zone plus périphérique de la commune s'est urbanisée plus tardivement. À l'exception de quelques rues entre l'hôpital Brugmann (lui-même situé sur le territoire de la commune de la Ville de Bruxelles) et l'Ancienne Barrière, le nord de la commune a conservé son caractère rural jusqu'après la fin de la Seconde Guerre mondiale. À partir des années 1950, l'urbanisation a commencé avec la construction d'habitations plurifamiliales à plusieurs étages. Le tissu urbain y est moins dense qu'au sud.

Le nord-ouest de la commune a été marqué par la construction, au début des années 1990, du quartier «Les Jardins de Jette» à proximité immédiate du ring, entre l'hôpital UZ Brussel et l'Avenue de l'Exposition Universelle. Ce quartier, qui contraste avec les hauts immeubles modernistes des années 1960 de l'autre côté de l'Avenue de l'Exposition Universelle, apporte près de 3 000 nouveaux habitants.

L'arrivée du tram 9 qui relie Simonis au Stade Roi Baudouin en passant par le campus de l'UZ Brussel a désenclavé quelque peu cette partie de la commune en termes de mobilité douce.

### Les logements sociaux

Le nombre de logements sociaux rapporté au nombre total de ménages est légèrement inférieur à Jette (6 logements sociaux pour 100 ménages) en comparaison de la Région (7 logements sociaux pour 100 ménages). Les logements sociaux se situent essentiellement à l'est de la commune, avec notamment les quartiers Florair et Essegheem.

Sous la pression de l'accroissement significatif de la population, un grand nombre de logements ont cependant été construits ces dernières années à Jette, parfois dans le cadre de partenariats public-privé, avec le soutien de fonds fédéraux (Beliris), régionaux et/ou communaux (contrats de quartier).

## 1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

### Profil démographique

Depuis le milieu des années 1990, la **population** de la commune a augmenté de manière continue à Jette, comme pour le reste de la Région bruxelloise. La croissance de la population de la commune a été particulièrement marquée au début des années 2000<sup>3</sup>, mais la population a encore augmenté de 3 946 habitants (+8 %) entre 2012 et 2022. Sur la dernière décennie, la croissance démographique à Jette est un peu plus importante que pour la Région.

En 2022, la commune compte officiellement 52 751 habitants, soit 4 % de la population en Région bruxelloise.

Si la population de la commune est un peu plus âgée que la moyenne régionale, la population a rajeuni<sup>4</sup> : l'âge moyen était de 41 ans en 2000, il est de 38 ans en 2022 ; la part de seniors dans la population est passée de 21 % en 2000 à 15 % en 2022. En 2022, l'analyse de la **structure d'âge** de la population communale montre surtout une légère sous-représentation des jeunes adultes de 20 à 34 ans par rapport à l'ensemble de la population régionale, mais aussi une surreprésentation des enfants et adolescents. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** y est plus important.

Les couples avec enfants sont les **ménages** qui sont le plus surreprésentés dans la commune par rapport à l'ensemble de la Région. La commune accueille aussi, en proportion, davantage

<sup>3</sup> Augmentation de la population officielle de +20 % entre 2001 et 2011.

<sup>4</sup> Jette est la quatrième commune où l'âge moyen a le plus baissé entre 2000 et 2022, derrière Ganshoren, Koekelberg et Anderlecht.

de couples sans enfants et de familles monoparentales que la Région. Les isolés sont par contre sous-représentés à Jette. Par ailleurs, les ménages de grande taille ont augmenté de façon importante dans la commune.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent un quart de la population jettoise, une proportion inférieure à celle de la Région (36 %). Les ressortissants de l'**UE-13** sont surreprésentés au sein de la population de nationalité étrangère de la commune. Il en va de même pour les personnes originaires d'Afrique et d'Asie (hors OCDE). Les Roumains constituent de loin la première nationalité étrangère de la commune. Leur nombre a fortement augmenté entre 2012 et 2022, tous comme le nombre de Syriens résidant dans la commune.

## Profil socioéconomique

Le **revenu** médian des Jettois est à peine supérieur à celui de l'ensemble de la population bruxelloise. Par ailleurs, il existe des variations importantes entre habitants de la commune, même si les inégalités de revenus, mesurées par le **coefficient de Gini**, sont modérées au regard de la situation de l'ensemble de la Région. Les revenus très faibles et les revenus très élevés sont ainsi moins présents dans la commune qu'au sein de la Région.

La population jettoise est davantage active sur le **marché du travail** que la population bruxelloise en général. Le **taux de chômage** y est un peu inférieur au niveau régional et le **taux d'emploi**, supérieur. Le travail à temps partiel est quant à lui aussi élevé que dans l'ensemble de la Région, et les Jettois sont surreprésentés dans des secteurs qui occupent majoritairement des travailleurs moyennement diplômés, ou qui occupent à la fois des personnes moyennement diplômées et des personnes plus hautement diplômées. Les Jettois sont par contre moins présents dans les secteurs qui, globalement, occupent majoritairement des travailleurs hautement diplômés.

De manière générale, le pourcentage de la population de 18 à 64 ans qui vit avec une **allocation** de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est aussi important à Jette qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Un Jettois sur cinq (de 18 à 64 ans) est dans l'une de ces situations. Néanmoins la commune compte, en proportion, un peu moins de bénéficiaires (toujours pour les 18 à 64 ans) d'un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et un peu plus de personnes en invalidité qu'au sein de la Région. Le nombre de personnes (et leur part dans la population) qui perçoivent un RIS a augmenté lors de la dernière décennie, à l'image de l'évolution régionale. Comme dans le reste de la Région, la situation des jeunes est préoccupante : 12 % des 18-24 ans perçoivent un RIS.

La commune abrite une population précarisée non négligeable, ce qui a pour conséquence que près d'un quart (23 %) des **enfants** naissent dans des ménages sans revenu du travail. Par ailleurs, comme dans le reste de la Région, un nombre important de naissances (45 %) est le fruit de mères de nationalité étrangère.

Le **taux de couverture** des milieux d'**accueil de la petite enfance** de la commune (33 %) est inférieur à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %). Jette est la quatrième commune bruxelloise avec le plus faible nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans. Le nombre de places en milieu d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans à Jette est stable depuis 2018.

En ce qui concerne l'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Jette suivent un peu plus fréquemment la filière d'enseignement général, et moins l'enseignement professionnel que l'ensemble des jeunes Bruxellois. L'écart avec la Région est toutefois peu important. Si le retard scolaire important concerne moins les jeunes Jettois que les jeunes de la Région dans son ensemble, il s'agit néanmoins d'un phénomène non négligeable, qui concerne 18 % des élèves du secondaire résidant dans la commune.

En termes de **logement**, les prix des loyers à Jette correspondent à ceux de la Région. Les prix de vente sont eux inférieurs à la moyenne régionale, bien qu'ils aient augmenté de façon importante tant à l'échelle de la commune que de la Région. Jette compte 6 logements sociaux pour 100 ménages, soit un peu moins que dans l'ensemble dans la Région (cf. supra), alors que de très nombreuses familles jettoises sont en attente d'un logement social.

Les **finances de la commune** sont à l'équilibre de 2016 à 2019. Ce n'est pas le cas en 2020, les dépenses ayant augmenté plus rapidement que les recettes en raison de la crise du Covid-19.

## Santé des habitants

L'**espérance de vie** des Jettois tend à augmenter, à Jette comme en Région bruxelloise. Elle reste légèrement inférieure à celle observée au niveau de la Région, surtout pour les femmes. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Jette qu'en Région bruxelloise. L'espérance de vie légèrement inférieure à la valeur régionale est à mettre en relation avec un taux de mortalité prématuré (avant 75 ans) standardisé par l'âge un peu plus élevé à Jette que dans l'ensemble de la Région. Mais les différences avec la Région sont peu importantes.

L'accès aux soins préventifs (dépistages du cancer, soins dentaires préventifs, vaccination contre la grippe) est équivalent à celui de l'ensemble des habitants de la Région.

### 1.3. ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Jette.

#### Une population qui s'internationalise

La population jettoise est une population qui est de plus en plus diversifiée du point de vue de ses origines. La croissance démographique est principalement le fait de personnes de nationalité étrangère et le principal moteur de la croissance démographique correspond aux migrations internationales. En 2002, 22 % de la population jettoise était née à l'étranger, c'était le cas de 33 % des habitants en 2012 et de 39 % d'entre eux en 2022.

Cette diversification quantitative s'accompagne d'une modification de l'origine de ces nouveaux Jettois. Le nombre de personnes de nationalité roumaine a augmenté fortement depuis 2006. Le nombre de Syriens a également augmenté. Les nationalités correspondant à des migrations historiquement plus anciennes sont stables (Maroc) ou en décroissance (République Démocratique du Congo, Turquie).

Ces changements peuvent avoir une influence sur le type de besoin de la population et la façon d'y répondre.

#### Une population qui a rajeuni

La population jettoise a rajeuni par rapport à la situation 10 ans auparavant. Le nombre d'enfants et d'adolescents a augmenté de façon plus importante qu'au sein de la Région. Dans le même temps, le nombre de seniors a diminué, tout comme leur part dans la population totale. Néanmoins, ils constituent encore une part importante de la population.

Cette augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents s'est accompagnée d'une augmentation importante des ménages de grande taille et d'une diversification des origines des mères des enfants nés à Jette.

Ces évolutions entraînent une pression quantitative sur certains types de services ou d'équipements (accueil de la petite enfance, accueil parascolaire, offre scolaire).

#### Des classes moyennes aux classes plus pauvres, avec des évolutions en cours

Du point de vue socio-économique, une part de la population peut encore être décrite comme une population de classe moyenne. Les revenus très faibles et très élevés sont moins fréquents qu'à Bruxelles. Les secteurs d'activités des Jettois qui sont surreprésentés sont des secteurs d'activités qui, en moyenne, n'exigent pas de hauts niveaux de diplôme mais ne sont pas non plus des secteurs occupant exclusivement des personnes infra qualifiées.

Néanmoins, de nombreux secteurs statistiques ont vu leurs revenus diminuer, sans qu'il soit possible ici de distinguer ce qui relève d'un appauvrissement des habitants déjà présents ou d'une arrivée d'habitants plus pauvres. Le nombre de personnes qui bénéficient d'une aide du CPAS a augmenté.

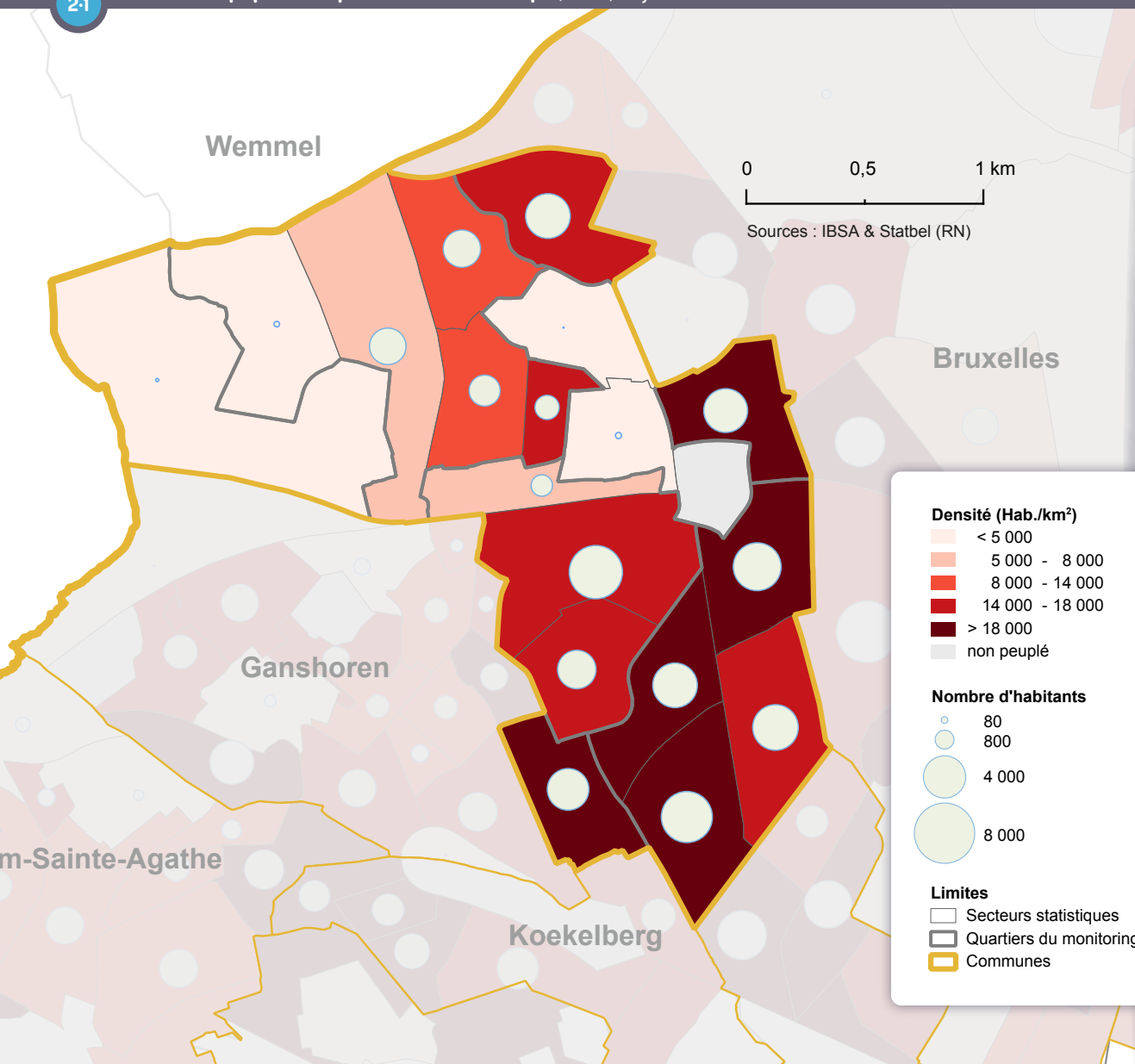
Par ailleurs, la situation socioéconomique des jeunes adultes doit interpeller : près d'un jeune (18-24 ans) sur sept perçoit un revenu du CPAS ou une allocation de chômage ou d'insertion. Enfin, pas moins de 23 % des naissances surviennent dans un ménage sans revenu du travail, une proportion encore plus importante que dans la Région.

À l'inverse, les revenus ont augmenté dans certains secteurs ; Jette est une commune qui commence à accueillir des jeunes ménages plus aisés, encore en mesure d'éventuellement devenir propriétaire en Région bruxelloise, mais dans des communes comme Jette où les prix de vente restent inférieurs à la moyenne. Ainsi, certains quartiers pourraient connaître un processus de gentrification, et les inégalités pourraient, à l'avenir, augmenter dans la commune.

## 2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Jette, 1<sup>er</sup> janvier 2021



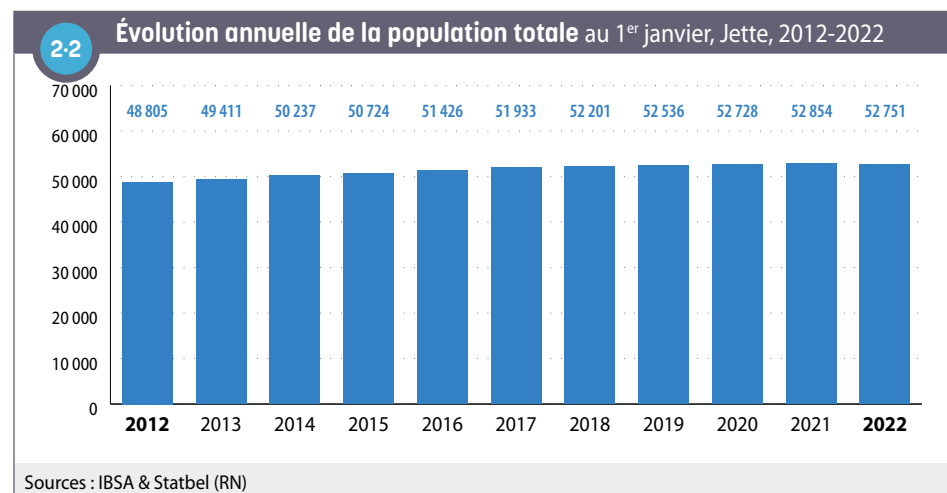
### 2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Jette compte officiellement 52 751 habitants, soit 4% de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 10 165 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui en fait une commune en moyenne plus densément peuplée que la Région dans son ensemble (7 528 habitants au km<sup>2</sup>). Cette moyenne communale masque la présence de situations très variables au sein du territoire jettois 2-1. Certains secteurs statistiques présentent une densité de population nettement plus élevée. La ligne de chemin de fer constitue à cet égard une rupture sur le territoire communal : les secteurs au sud de celle-ci sont plus densément peuplés que ceux du nord, à l'exception du secteur Brugmann qui est densément peuplé. Au nord de la commune, certains secteurs sont constitués d'immeubles espacés les uns des autres (Heymbosch) ou sont constitués de lotissements récents de maisons unifamiliales de deux et trois façades. D'autres territoires, toujours dans la partie nord de la commune, sont consacrés à d'autres fonctions que la fonction résidentielle : espaces verts (parc Roi Baudouin, parc de la jeunesse, bois du Laerbeek, bois de Dielegem), hôpital et campus universitaire par exemple. Ces différentes formes d'occupations du sol concourent à des densités de population modérées.

Les situations de vie dans un espace très densément peuplé sont rares à Jette : seul un Jettois sur 6 (16 %) vit dans un secteur où la densité de population est supérieure à 20 000 habitants au km<sup>2</sup>, alors que c'est le cas de 29 % de la population régionale. Le secteur d'Essegem est le plus densément peuplé à Jette. Sa densité (20 096 hab/km<sup>2</sup>) est néanmoins bien inférieure aux valeurs maximales observées ailleurs au sein de la Région (plus de 40 000 hab/km<sup>2</sup> dans certains secteurs d'Evere, Saint-Gilles ou Molenbeek).

## 2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 2022, la population de Jette a augmenté de 3 946 habitants, soit une augmentation de +8 % <sup>2-2</sup>. Cette augmentation est supérieure à celle enregistrée au niveau régional (+7 %). À Jette, une part importante de cette évolution est le résultat d'une augmentation de la population étrangère (voir plus bas) : la population étrangère a augmenté de 33 % tandis que la population belge n'a augmenté que de 2 %<sup>5</sup>.



Au cours de l'année 2021, la population a très légèrement diminué à Jette (-0,2 %), alors qu'elle a très faiblement augmenté dans l'ensemble de la Région (+0,2 %).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** à Jette est positif, c'est-à-dire que le nombre de naissances (739) est supérieur au nombre de décès (471) <sup>2-3</sup>. En proportion de la population, le solde est de 5,1 ‰. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé à l'échelle régionale (5,6 ‰). Le taux de mortalité (nombre de décès pour 1 000 habitants) est plus élevé à Jette (8,9 ‰) qu'au sein de la Région bruxelloise (7,2 ‰), en lien avec la proportion un peu plus importante de personnes âgées dans la commune, mais aussi avec un taux de mortalité avant 75 ans qui est légèrement

<sup>5</sup> En conséquence, 83 % de l'accroissement démographique total (+3 946) est le fruit de l'augmentation du nombre de personnes de nationalité étrangère (+3 288).

2-3 Mouvement de la population en 2021	Jette		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
<b>Mouvement naturel</b>				
Naissances	739	14,0 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	471	8,9 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	268	5,1 ‰	6 841	5,6 ‰
<b>Mouvement migratoire interne</b>				
Entrées	3 679	69,7 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	4 488	85,0 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-809	-15,3 ‰	-21 051	-17,2 ‰
<b>Mouvement migratoire international</b>				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	1 154	21,9 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	447	8,5 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	644	12,2 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	77	1,5 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	510	9,7 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	370	7,0 ‰	9 327	7,6 ‰
<b>Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)</b>				
Croissance annuelle de la population	-103	-0,2 ‰	2 667	0,2 ‰
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2022)		0,8 ‰		0,7 ‰
Sources : IBSA & Statbel (RN)				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 <sup>er</sup> mars de l'année suivante).				

plus important qu'à l'échelle régionale (voir chapitre <sup>11</sup>, Santé). Le **taux de natalité** (nombre de naissances pour 1 000 habitants) est quant à lui plus élevé à Jette (14 ‰) que dans la Région (12,8 ‰). Ce taux de natalité s'explique en partie par une plus grande propension des Jettoises à faire des enfants, indépendamment de la structure par âge de la population communale<sup>6</sup>.

Comme dans la plupart des communes bruxelloises, le **solde migratoire interne** est négatif à Jette, car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Jette (3 679) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (4 488) en 2021. Néanmoins, ce solde négatif est, en proportion de la population, moins négatif à Jette qu'à l'échelle de la Région <sup>2-3</sup>.

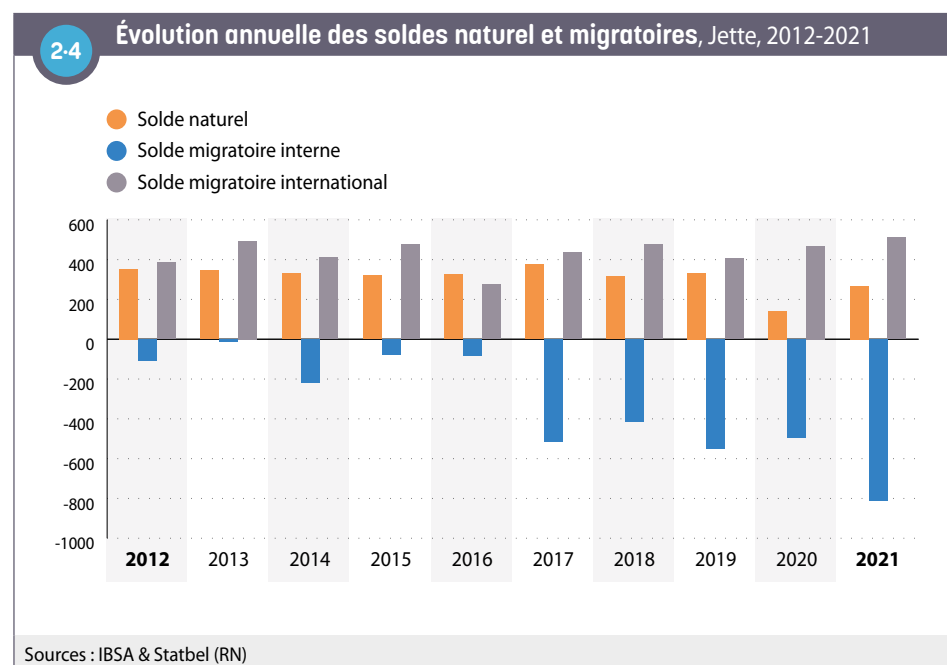
Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de l'ensemble des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à

<sup>6</sup> L'indice conjoncturel de fécondité est de 1,9 à Jette, contre 1,6 en moyenne à pour la Région.

Jette (1 154) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Jette pour s'installer à l'étranger (644)<sup>7</sup>. Ici également, rapportés à la population, ces mouvements migratoires sont moins intenses à Jette qu'au sein de la Région dans son ensemble [2-3](#).

À noter qu'à Jette comme à l'échelle de la Région bruxelloise, la crise du Covid-19 a impacté le mouvement naturel et les migrations en 2020. Le solde naturel a chuté entre 2019 et 2020, mais il a réaugmenté entre 2020 et 2021 [2-4](#). La diminution du solde naturel entre 2019 et 2020 s'explique par une diminution importante du nombre de naissances (-10 %) conjuguée à une augmentation du nombre de décès (+23 %). En 2021, le nombre de naissances est encore inférieur à son niveau de 2019, mais le nombre de décès est lui revenu au niveau pré-Covid.

Le solde migratoire international a augmenté entre 2019 et 2020, ce qui est une situation que ne connaissent que deux autres communes (Uccle et Woluwe-Saint-Lambert). Dans les autres communes, la crise du Covid a entraîné une diminution, parfois très importante, du solde migratoire international.



7 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

## Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement<sup>8</sup>. En ce qui concerne les naissances, en 2019, les bulletins enregistrent 8 naissances de plus que le Registre de population officielle à Jette (soit une différence relative de 1 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région). En outre, au cours de l'année 2021, 326 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est inférieure à Jette (0,6 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Selon une estimation du KCE (2015)<sup>9</sup>, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. On peut en conclure que la population sans titre de séjour est sans doute relativement faible à Jette.

8 La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

9 Roberfroid D. *et al*, 2015.



### 2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

L'âge moyen des habitants de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 38,3 ans, soit un âge un peu supérieur à celui des habitants de l'ensemble de la Région (37,8 ans) <sup>2-5</sup>.

La répartition de la population par groupe d'âge à Jette ne diffère pas fortement de la situation régionale <sup>2-5</sup>. Les jeunes (0-17 ans) représentent près d'un habitant sur quatre (24 %), soit un peu plus que pour la Région. Les seniors sont également un peu plus présents à Jette qu'au sein de la Région (15 % contre 13 %). Par ailleurs, les seniors sont aussi plus fréquemment *plus âgés* : le coefficient de séniorité (80+/65+) est un peu plus élevé à Jette que pour la Région <sup>2-6</sup>.

La population d'âge actif (18-64 ans) est en conséquence moins représentée à Jette : les 18-64 ans composent 61 % de la population, contre 64,5 % en Région bruxelloise.

Entre 2012 et 2022, la population jettoise a rajeuni : l'âge moyen y a en effet un peu baissé, alors qu'il a très légèrement augmenté en Région bruxelloise. Sur la même période, la part des moins de 18 ans a augmenté, celle des 65 ans et plus a diminué et le coefficient de séniorité a diminué également.

La proportion d'hommes a augmenté dans la commune entre 2012 et 2022 : le nombre d'hommes pour 100 femmes est passé de 88,5 à 93. Elle reste moins importante à Jette qu'à l'échelle régionale (96,5) <sup>2-6</sup>.

De façon générale, la proportion d'hommes est à mettre en lien avec :

- L'âge de la population communale. Il naît généralement un peu plus de garçons que de filles. Ce rapport s'atténue puis s'inverse au cours des âges de la vie, les femmes étant finalement largement majoritaires parmi les seniors. *L'espérance de vie* des femmes est donc plus longue : à chaque âge de la vie, les hommes meurent plus que les femmes.
- La présence de populations issues de certaines immigrations. Certaines migrations sont davantage le fait d'hommes que de femmes et elles concernent par ailleurs plutôt de jeunes adultes.

À Jette, l'augmentation du rapport de masculinité entre 2012 et 2022 s'explique probablement par le rajeunissement de la population (voir ci-dessous) et par la présence accrue de certaines migrations davantage masculines (voir ci-dessous).

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et 2022							
	Jette				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	11 100	22,7	12 759	24,2	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	29 965	61,4	32 267	61,2	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	7 740	15,9	7 725	14,6	153 716	13,5	160 116	13,1
<b>Total</b>	<b>48 805</b>	<b>100</b>	<b>52 751</b>	<b>100</b>	<b>1 138 854</b>	<b>100</b>	<b>1 222 637</b>	<b>100</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN)

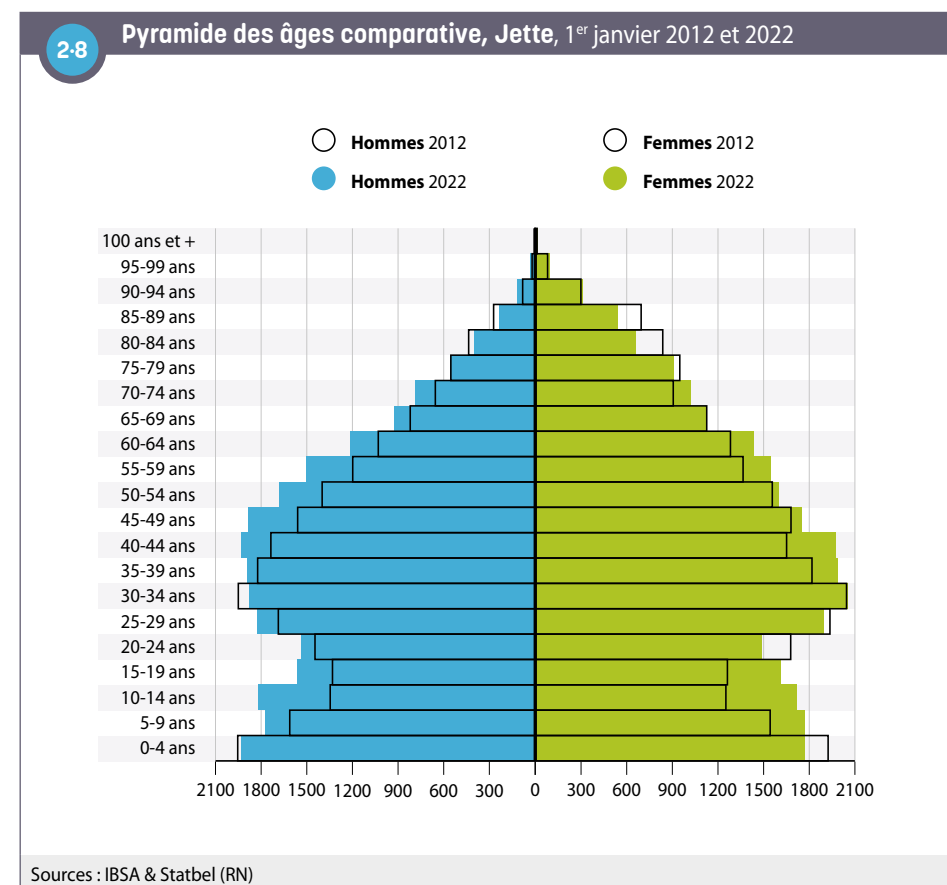
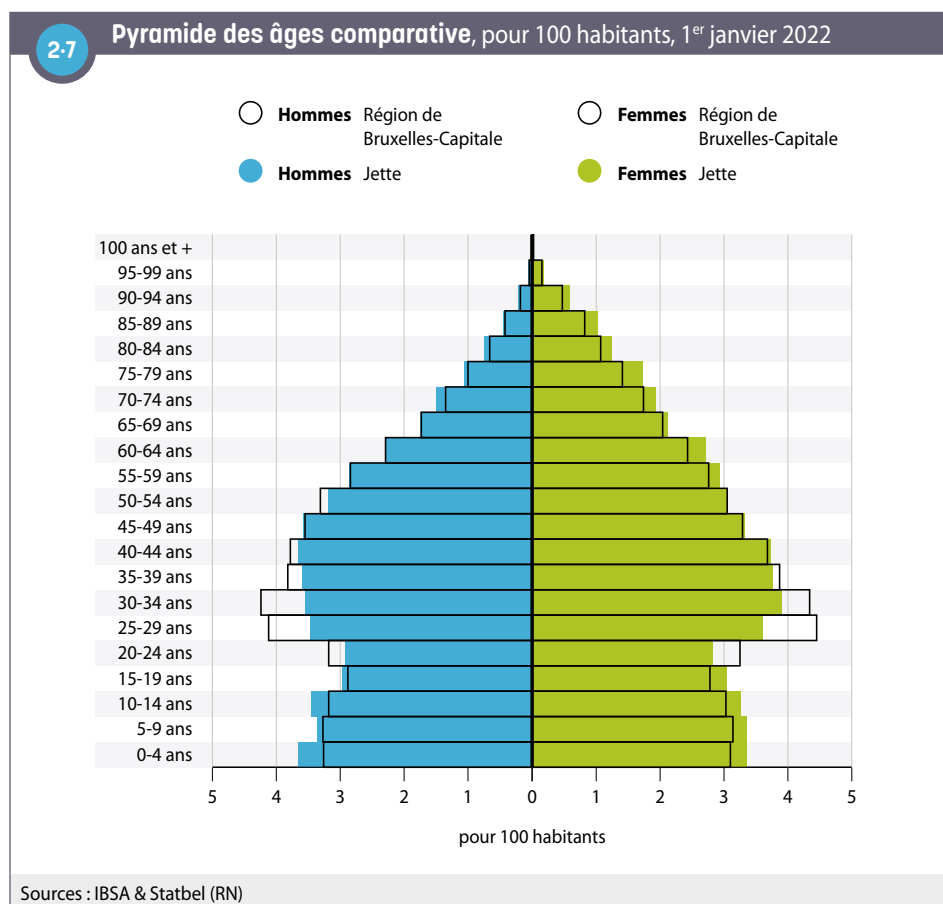
2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et 2022			
	Jette		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	38,7	38,3	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	36,5	36,7	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	40,6	39,8	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	35,3	31,1	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	88,5	93,3	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)



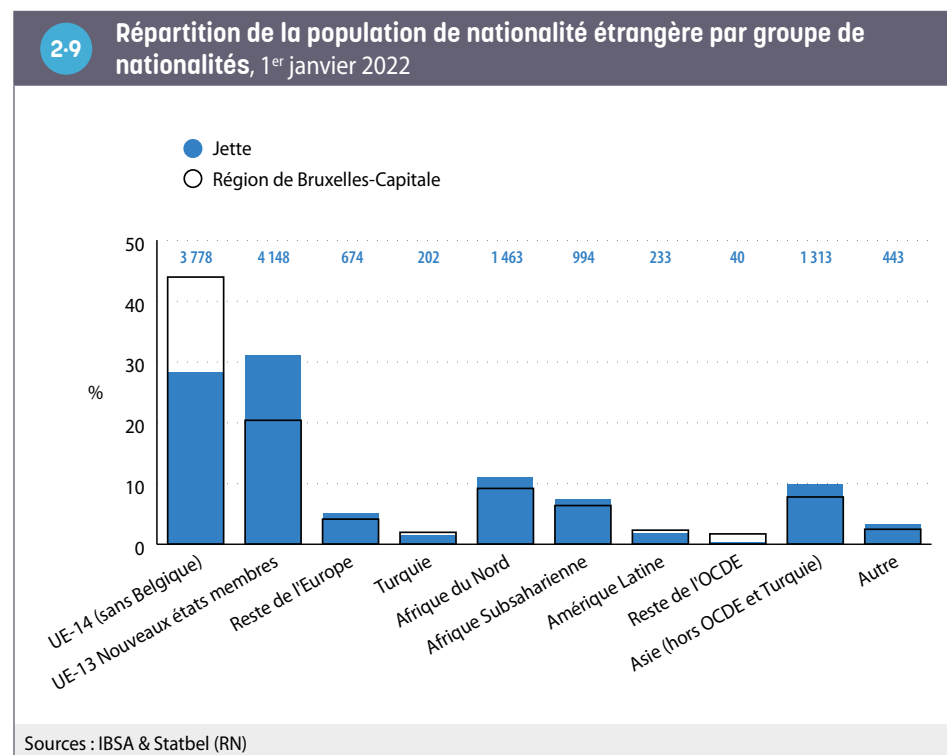
La première pyramide des âges comparative **2-7** permet de constater que les enfants et les jeunes adolescents (10-14 ans) sont un peu plus représentés à Jette qu'au sein de la Région. Ce constat témoigne en partie d'une plus grande propension des Jettoises en âge de procréer d'avoir effectivement des enfants, comme l'indique l'indicateur conjoncturel de fécondité, supérieur à Jette qu'en Région bruxelloise. Les jeunes adultes (20-34 ans) sont par contre largement sous-représentés dans la commune. Au-delà de 55 ans, les femmes sont surreprésentées à Jette par rapport à la situation régionale.

La deuxième pyramide des âges **2-8** illustre l'évolution de la répartition par âge de la population de la commune entre 2012 et 2022. On y constate la croissance du nombre d'enfants et de jeunes de 5 à 19 ans ainsi que des adultes de 35 à 74 ans : si l'augmentation des 35-44 ans est davantage féminine, l'augmentation des 45-59 ans est majoritairement masculine. Au-delà de 75 ans, on constate une diminution du nombre de femmes, alors que le nombre d'hommes reste constant.



## 2.4. NATIONALITÉS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 13 288 personnes, soit 25 % de la population jettoise, n'ont pas la nationalité belge. C'est moins qu'à l'échelle de la Région (36 %). Dans la commune, près d'une personne de nationalité étrangère sur trois (31 %) est ressortissante d'un pays de l'UE-13. Il s'agit d'une part nettement plus importante que ce qui s'observe pour la Région, où seule une personne de nationalité étrangère sur cinq est issue d'un de ces pays. À contrario, les ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique) sont sous-représentés dans la population de nationalité étrangère de la commune (28 % contre 44 % dans la Région). En proportion de la population étrangère, la commune compte également une plus grande proportion de ressortissants d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie que la Région <sup>2-9</sup>.

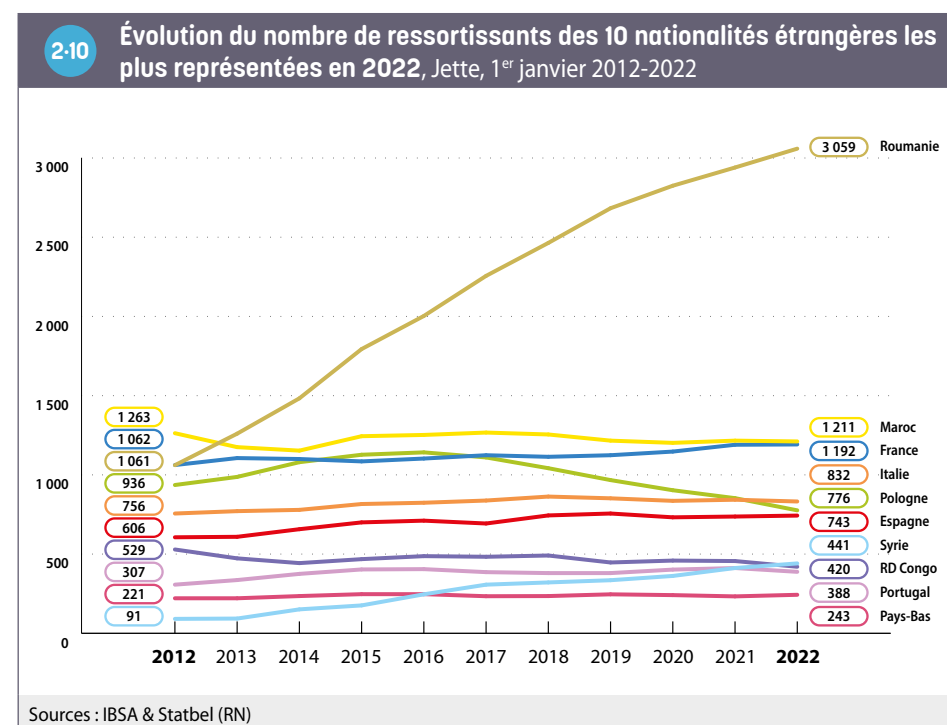


Entre 2012 et 2022, le nombre de personnes de nationalité étrangère a augmenté de plus de 23 %, faisant passer leur part dans la population communale de 20 % à 25 %. Les Roumains constituent de loin la première nationalité étrangère de la commune. Leur nombre a fortement

augmenté en dix ans <sup>2-10</sup> : il a presque triplé. D'autres nationalités d'Europe de l'Est ont également augmenté de façon notable, mais les effectifs concernés sont plus réduits et la croissance est moins importante. C'est par exemple le cas des Moldaves et des Bulgares, dont les effectifs ont été multipliés par plus de deux.

Les Syriens composent également un groupe dont le nombre a augmenté de façon importante. Le nombre de Syriens a été multiplié par près de cinq entre 2012 et 2022, du fait de la guerre en Syrie débutée en 2011<sup>10</sup>.

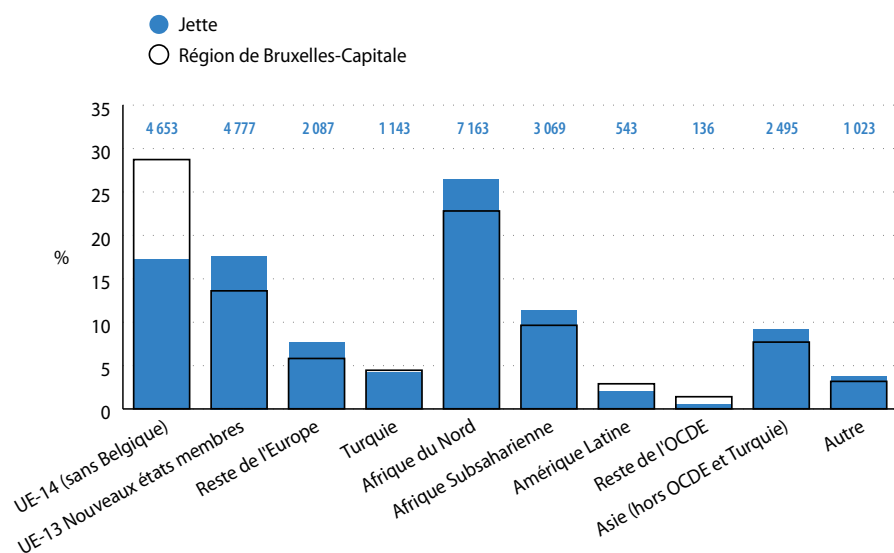
Les autres principales nationalités de la commune sont restées relativement stables au cours de la dernière décennie <sup>2-10</sup>. Les nombres de Marocains, de Français et d'Italiens, principales nationalités après les Roumains, ont évolué de maximum 10 % sur la période.



10 Ce conflit s'est traduit par une augmentation importante des premières demandes d'asile de ressortissants syriens en 2015. Cette augmentation a conduit à la saturation des dispositifs d'accueil et à la « crise de l'accueil » de 2015.

Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 25 % des Jettois sont de nationalité étrangère actuellement, 51 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité belge après sa naissance. Ainsi, il y a près de cinq fois plus de Jettois nés avec une nationalité d'Afrique du Nord qu'il n'y a de personnes de nationalité nord-africaine. Il y a cinq fois et demie plus de personnes nées avec la nationalité turque qu'il n'y a de personnes de nationalité turque. L'analyse de la nationalité à la naissance permet de constater l'importance de la population d'origine nord-africaine dans la commune. Les Jettois nés avec une nationalité nord-africaine composent 26 % des personnes nées avec une nationalité étrangère et 14 % de la population totale de la commune [2-11](#).

### 2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1<sup>er</sup> janvier 2022

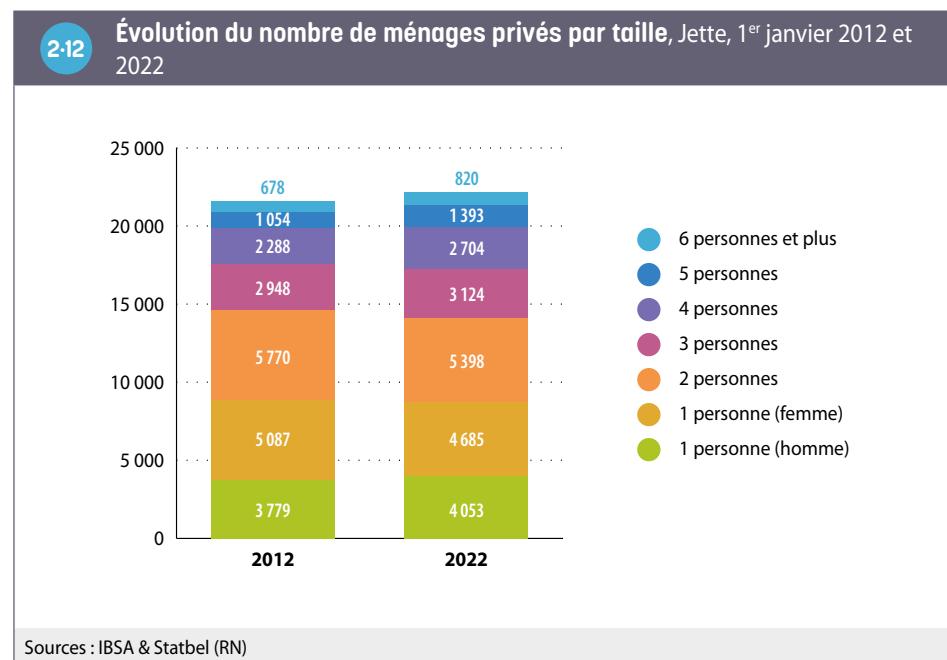


Sources : IBSA & Statbel (RN)

## 2.5. MÉNAGES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Jette compte 22 177 ménages privés, soit 573 ménages de plus qu'en 2012.

En 2022, 39 % des ménages sont composés d'une seule personne <sup>2-13</sup>. Les ménages constitués d'un homme seul ont augmenté depuis 2012, et ceux constitués d'une femme seule ont, eux, diminué. Sur la même période, les ménages de grande taille ont vu leur nombre augmenter, parfois de façon importante. Les ménages de 5 personnes ont par exemple augmenté de +32 % et ceux de 6 personnes et plus ont augmenté de +21 % <sup>2-12</sup>. Il s'agit d'évolutions que connaît la Région dans son ensemble, mais qui sont de plus forte amplitude à Jette.



En conséquence, la **taille** moyenne des ménages privés à Jette (2,35) est légèrement supérieure à celle de la Région bruxelloise (2,15) en 2022.

En 2022, les couples avec enfants sont, en proportion, plus représentés à Jette (28 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (23 %), à l'inverse des personnes isolées <sup>2-13</sup>. Jette est la quatrième commune où les isolés sont, en proportion, les moins représentés : ils constituent 39 % des ménages, contre 47 % pour la Région et jusqu'à 60 % à Ixelles.

Les familles monoparentales sont quant à elles surreprésentées à Jette par rapport à l'échelle régionale (13,5 % contre 11,6 %).

**2-13** Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1<sup>er</sup> janvier 2022

	Jette		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	8 695	39,2	263 886	46,8
Couples sans enfant	3 503	15,8	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	6 228	28,1	131 805	23,4
Familles monoparentales	2 994	13,5	65 482	11,6
Autres	757	3,4	21 365	3,8
<b>Total</b>	<b>22 177</b>	<b>100</b>	<b>563 882</b>	<b>100</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN)

# 3. PETITE ENFANCE

## 3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

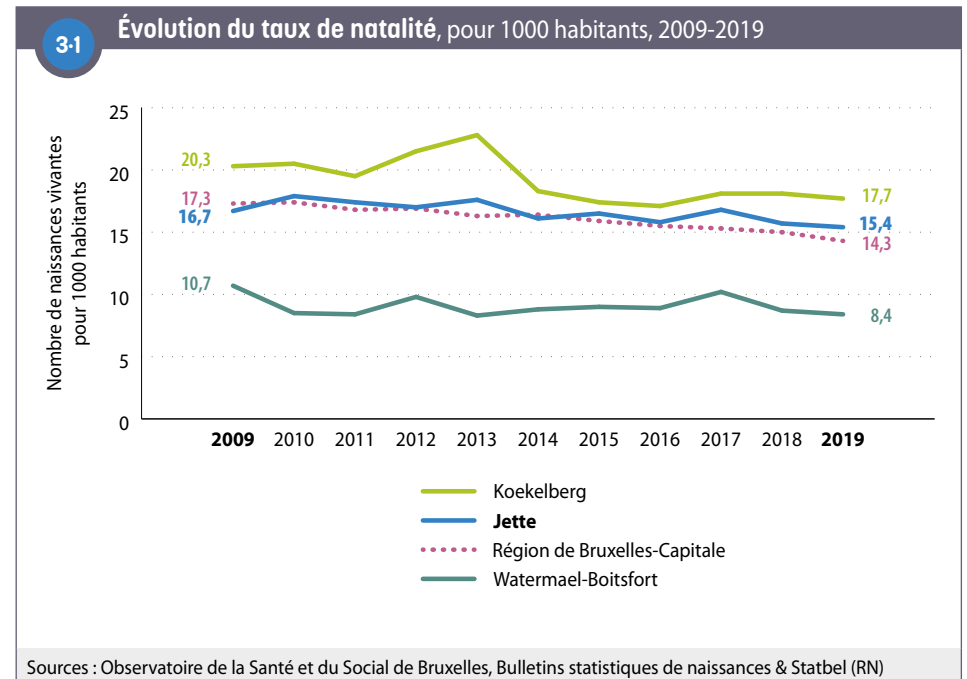
En 2019, sur la base des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 813 enfants sont nés dans un ménage jettois. Le [taux de natalité](#) à Jette s'établit cette année-là à 15,4 ‰. Il est légèrement supérieur à la moyenne régionale (14 ‰). Le taux le plus bas s'observe à Watermael-Boitsfort (8 ‰) et le plus élevé à Koekelberg (18 ‰) <sup>3-1</sup>.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

À Jette, le taux de natalité un peu plus élevé que pour la Région ne s'explique pas par l'âge de la population féminine, puisque les femmes en âge de procréer sont un peu moins représentées dans la commune<sup>11</sup> (voir chapitre <sup>2</sup>, Population). Il s'explique donc par la plus grande tendance des femmes de la commune en âge de procréer à faire effectivement des enfants<sup>12</sup>.

Comme dans les autres communes en moyenne, le [taux de natalité](#) a baissé à Jette : il était de 16,7 ‰ en 2009. La baisse est toutefois moins forte dans la commune que pour la Région.

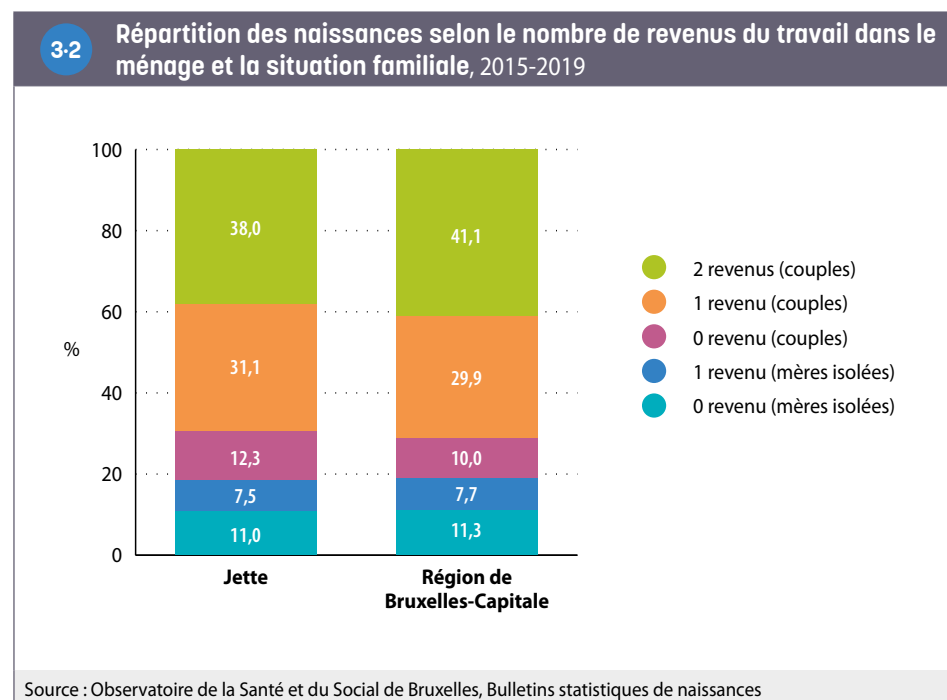


<sup>11</sup> Les femmes de 15 à 44 ans représentent 20,9 % de la population jettoise, contre 22,4 % de la population régionale.

<sup>12</sup> Ce que confirme l'analyse de l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#) : il est plus élevé à Jette (1,9) que pour la Région (1,6). Jette a le cinquième indice conjoncturel de fécondité le plus élevé de la Région.

Plus d'une naissance sur six (18,5 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule à Jette (19 % à l'échelle régionale). Pour 11 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

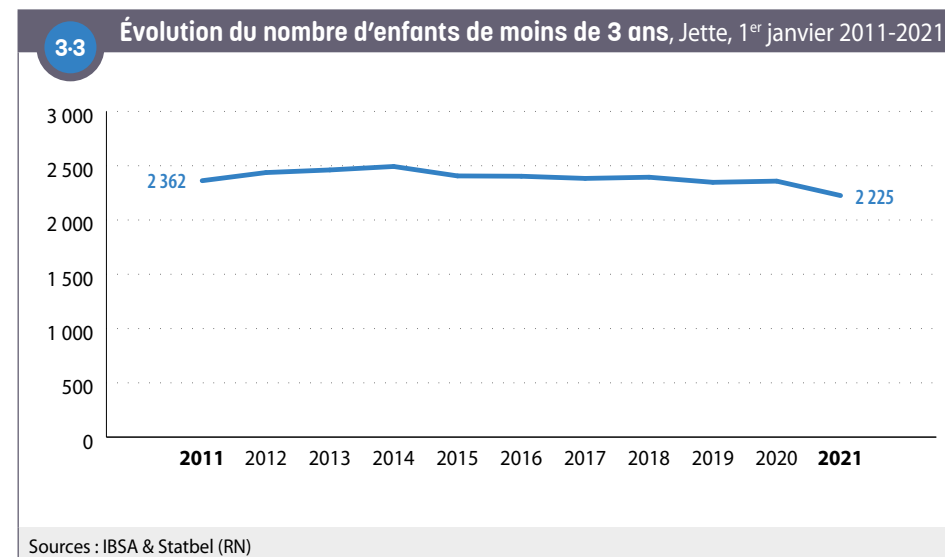
Plus globalement, 23 % des naissances jettoises surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, un pourcentage encore plus élevé qu'au niveau régional (21 %).



Par ailleurs, 45 % des Jettoises ayant accouché en 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). Ces mères étrangères sont d'une nationalité d'un pays de l'UE-13 (12 % des naissances), de l'UE-14 (hors Belgique) (7 %) ou encore du Maroc (8 %) ou d'Afrique subsaharienne (7 %).

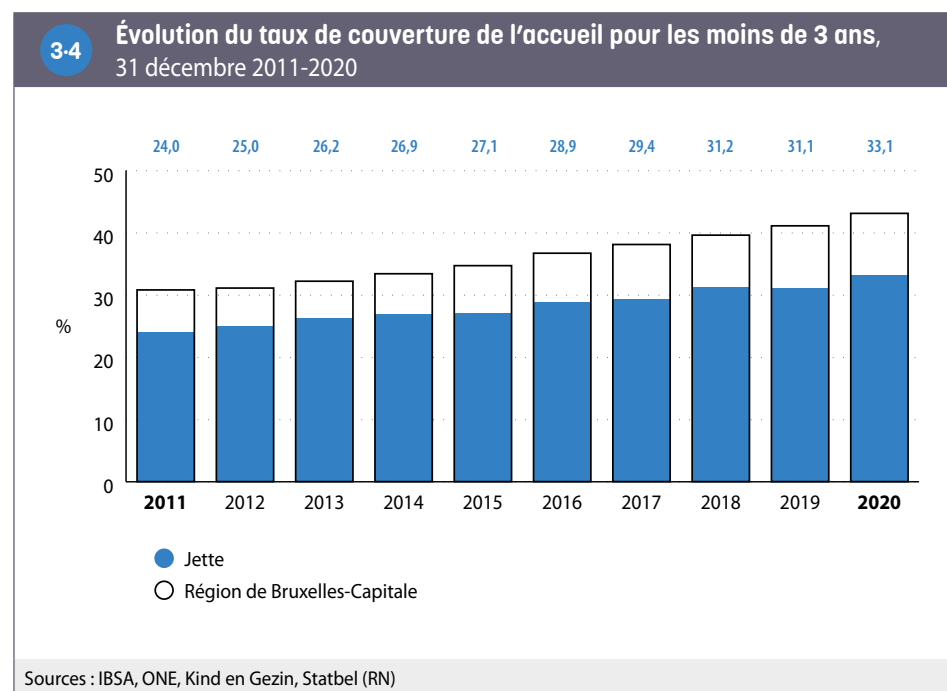
### 3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Jette compte 2 225 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4 % de la population totale (une proportion similaire à celle de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a atteint un pic en 2014, pour diminuer ensuite et se stabiliser en fin de période jusqu'en 2020 **3-3**. Il a par contre baissé assez nettement en 2021. Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 6 %. De manière générale, après une augmentation continue entre 1996 jusqu'en 2013, une tendance à la baisse du nombre d'enfants de cet âge s'observe à l'échelle de la Région bruxelloise depuis 2016 (avec une baisse plus forte en 2021).



### 3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2020 est de 33 % à Jette, soit une place pour trois enfants (de moins de 3 ans). Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %) **3-4**. Jette est la quatrième commune avec le plus faible taux de couverture de l'accueil. Entre 2012 et 2021, le taux de couverture a augmenté dans la commune, mais à un niveau plus faible que pour la Région.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Jette comptent 736 places **3-5**. Comme dans la plupart des communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (98 %).

Parmi l'ensemble des places en milieu d'accueil, certaines sont réservées (ou avec priorité) aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (ex. crèches d'entreprises – entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise –, milieux d'accueil réservés aux résidents de la commune...). En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants, le **taux de couverture** (2020) passe de 33 % à 28 % à Jette.

Enfin, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées et également proposées à un tarif variable selon le revenu des parents, le **taux de couverture** passe à 20,6 % à Jette, soit une place pour cinq enfants (de moins de 3 ans) ; ce qui est inférieur à la situation régionale (26 %). Ainsi, à Jette, 62 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents.

**3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020**

	Jette		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	651	736	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	635	725	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	16	11	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	73	114	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	578	622	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,1	33,1	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,1	28,0	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	16,7	20,6	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	61,6	62,4	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)



# 4. ENSEIGNEMENT

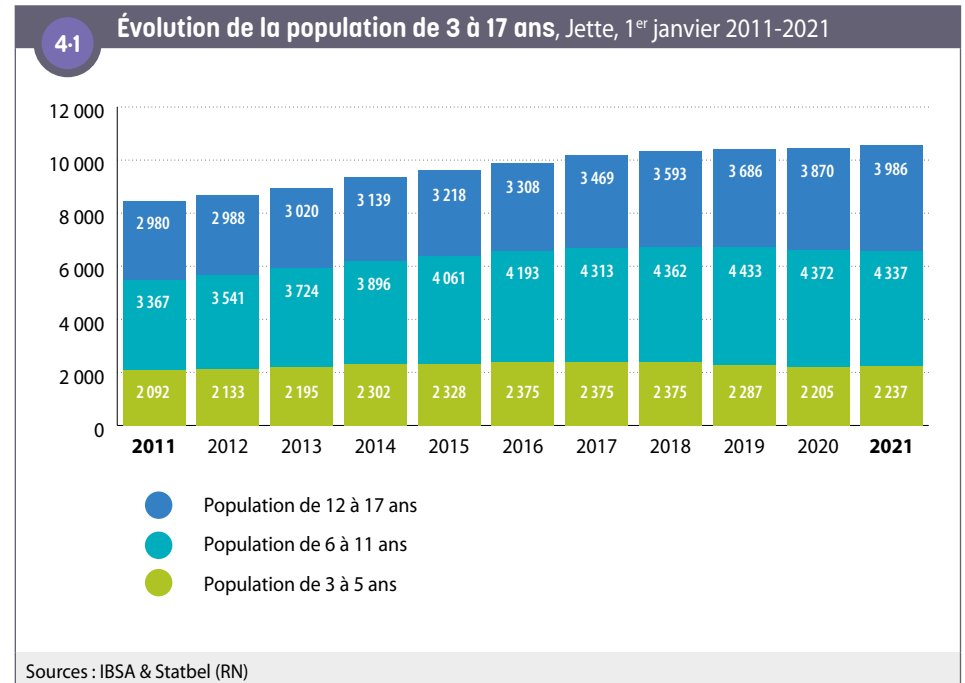
## 4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants (3-17 ans) a augmenté à Jette. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Entre 2011 et 2021, ils ont évolué différemment à Jette (4-1 ; voir également chapitre 2, Population).

Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a augmenté de 7 %. Le nombre d'enfants de 6 à 11 ans et le nombre d'adolescents (12-17 ans) ont augmenté de façon beaucoup plus importante (+34 % pour chacun des deux groupes ; +21 % et +20 % pour la Région).

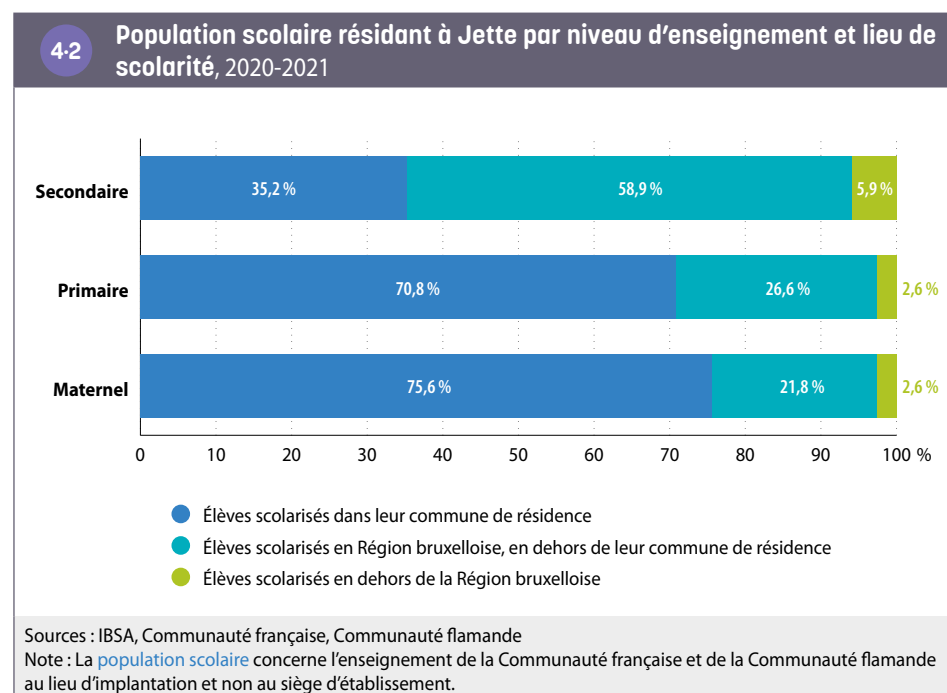
En pourcentage de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 8 % et 7,5 % de la population totale en 2021. Si le pourcentage des 3 à 5 ans est resté stable, les deux autres groupes d'âges ont gagné en importance au sein de la population communale entre 2011 et 2021.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



## 4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 2 520, 4 470 et 4 455 enfants résidant à Jette sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)<sup>13</sup>. Parmi les élèves inscrits en maternel, plus des trois quarts fréquentent une école implantée à Jette (76 %), contre 71 % des élèves inscrits en primaire et 35 % parmi les élèves inscrits en secondaire (4-2).



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 37 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 41 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 64 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

<sup>13</sup> Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Jette suivent un peu plus fréquemment la filière d'enseignement général, et moins l'enseignement professionnel : respectivement 35 %, 17 % et 9 % des élèves du secondaire résidant à Jette sont inscrits dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 33 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional (4-3). Les écarts avec la Région sont toutefois peu importants.

**4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021**

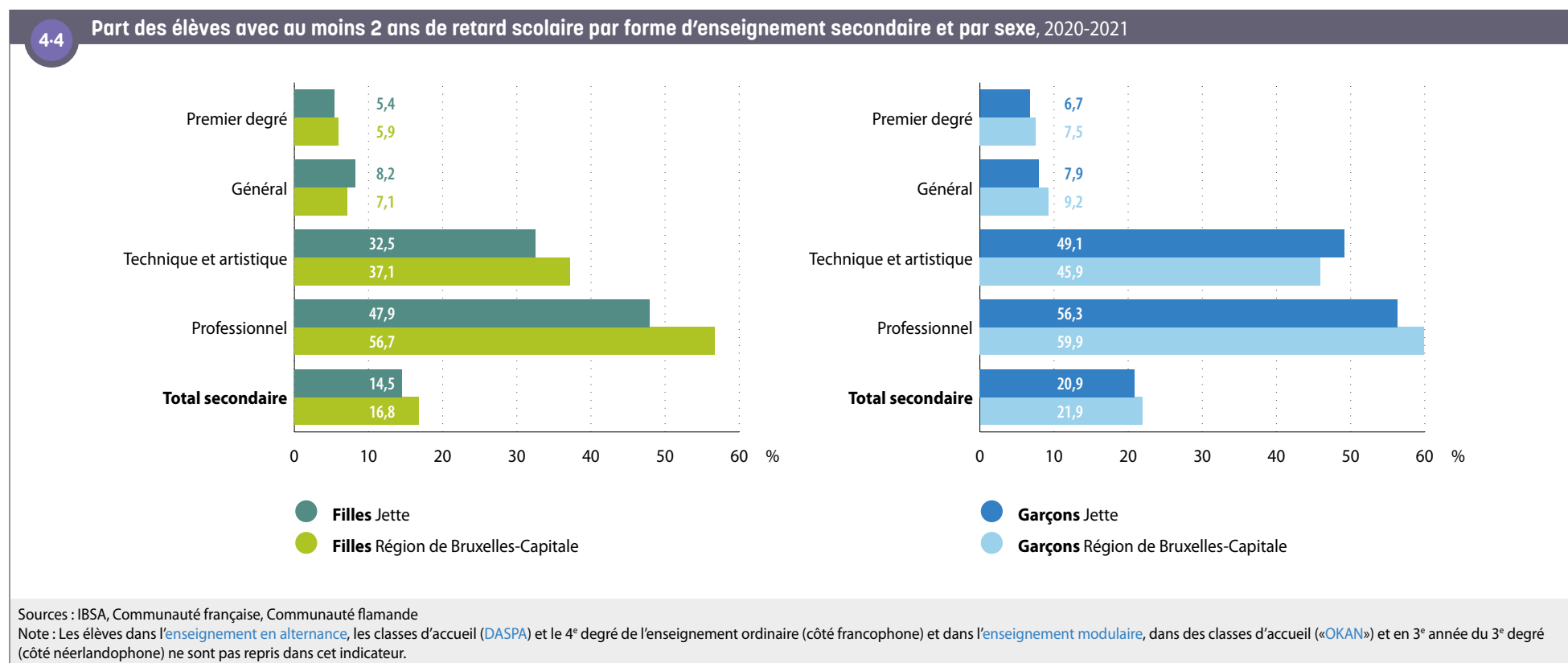
	Jette		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
<b>Enseignement maternel</b>			
Maternel ordinaire	2 498	99,1	99,2
Maternel spécialisé	22	0,9	0,8
Maternel total	2 520	100	100
<b>Enseignement primaire</b>			
Primaire ordinaire	4 244	94,9	95,6
Primaire spécialisé	226	5,1	4,4
Primaire total	4 470	100	100
<b>Enseignement secondaire</b>			
Secondaire 1 <sup>er</sup> degré	1 440	32,3	32,1
Secondaire 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degré (et 4 <sup>e</sup> degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1 566	35,2	33,5
<i>Technique</i>	755	16,9	16,4
<i>Artistique</i>	31	0,7	0,5
<i>Professionnel</i>	418	9,4	11,3
<i>Alternance</i>	74	1,7	1,6
Secondaire spécialisé	139	3,1	3,5
Secondaire <b>DASPA</b> et <b>OKAN</b>	32	0,7	1,1
Secondaire total	4 455	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande  
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

### 4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 18 % des élèves du secondaire résidant dans la commune<sup>14</sup>. Il s'agit d'une valeur très légèrement moins importante que celle de la Région bruxelloise dans son ensemble. Ce constat de plus faible retard scolaire à Jette n'est toutefois pas vrai chez les garçons de la filière technique ni chez les filles de l'enseignement général, qui sont plus fréquemment en retard scolaire qu'à l'échelle de la Région <sup>4-4</sup>.

La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière, et ce tant à Jette qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. À Jette, mis à part dans l'enseignement général, les garçons sont plus en retard que les filles. Dans l'enseignement général, les filles sont très légèrement plus fréquemment en retard scolaire que les garçons, ce qui n'est pas le cas à l'échelle régionale.



14 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Jette, quel que soit leur lieu de scolarisation.

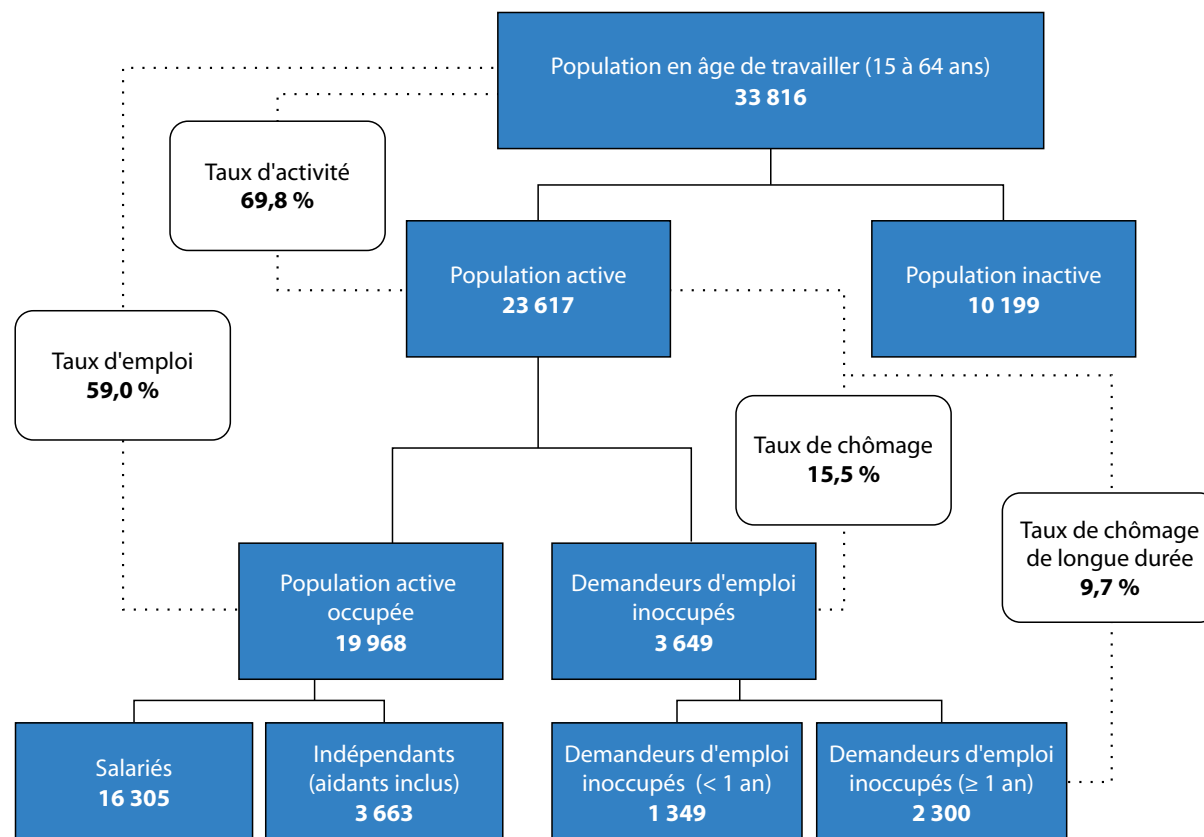
# 5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Jette, moyenne annuelle 2019

## 5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 70 % des 33 816 habitants de Jette en âge de travailler (15-64 ans) sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, plus de 15 % sont inscrits auprès d'Actiris en tant que «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI), et près de 85 % sont en emploi. Parmi les personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an <sup>5-1</sup>.

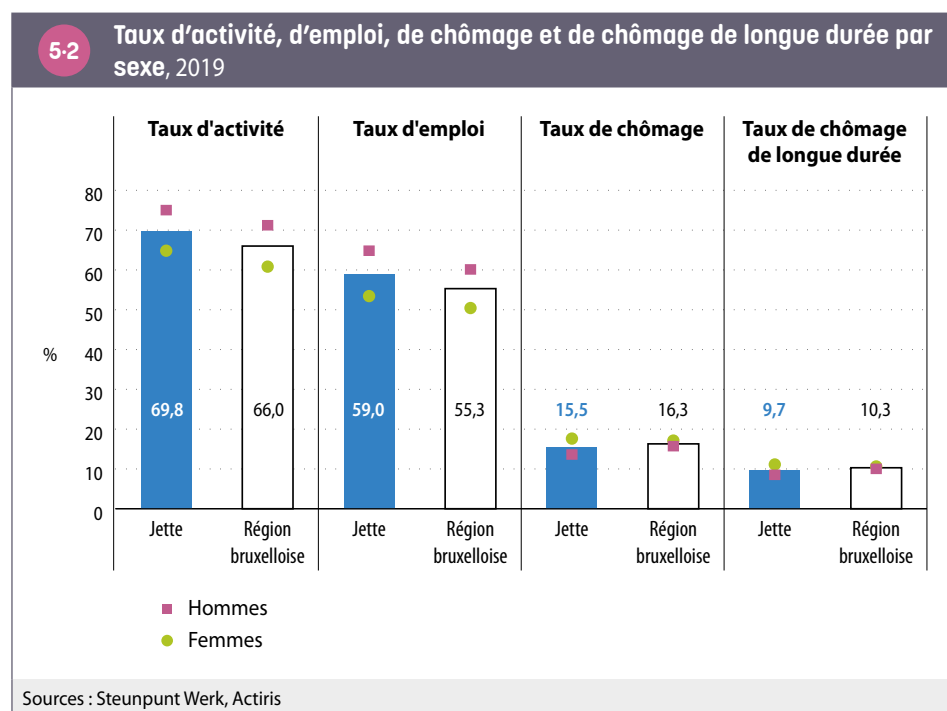


Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et celle au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Jette est la commune avec le plus haut **taux d'activité** de la Région. Le taux d'activité y est nettement supérieur à la valeur régionale aussi bien pour les hommes que pour les femmes **5-2**. Le **taux de chômage** (total et de longue durée<sup>15</sup>) est à peine moins élevé à Jette qu'au niveau de la Région. Pour les hommes, le taux de chômage est légèrement inférieur à Jette, tandis que celui des femmes est un peu supérieur. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Jette qu'à l'échelle de la Région et ce de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes.



Le **taux d'activité** est plus élevé qu'au niveau régional à tout âge, mais la différence est surtout manifeste chez les 25-49 ans **5-3**.

Les **taux de chômage** sont proches, à peine inférieurs à ceux de la Région pour tous les âges. Notamment, pour les jeunes, l'accès à l'emploi apparaît aussi difficile qu'à l'échelle de la

15 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

Région : leur taux de chômage atteint 22,5 %. À noter que le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur **taux d'emploi** (non illustré, cf. infra).

Les **taux d'emploi** sont supérieurs à ceux de la Région à tout âge **5-3**.

**5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019**

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Jette	Région de Bruxelles-Capitale	Jette	Région de Bruxelles-Capitale	Jette	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	27,4	25,1	21,2	19,2	22,5	23,6
25 - 49 ans	82,1	77,0	70,5	65,3	14,1	15,1
50 - 64 ans	71,5	69,2	59,3	57,0	17,0	17,6
<b>Total</b>	<b>69,8</b>	<b>66,0</b>	<b>59,0</b>	<b>55,3</b>	<b>15,5</b>	<b>16,3</b>

Source : Steunpunt Werk

Le **taux d'activité** de la commune est resté stable entre 2009 et 2016 **5-4**. La rupture statistique (entre 2016 et 2017) n'a pas d'effet très important dans la commune, au contraire de ce qui s'observe pour la Région. À partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la **population active**, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le **taux d'emploi** dans les communes où ils résident. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le taux d'activité sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé. À Jette, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact limité. Jette est en effet une commune bruxelloise où le nombre de ces travailleurs est relativement faible (302 personnes en 2021)<sup>16</sup>.

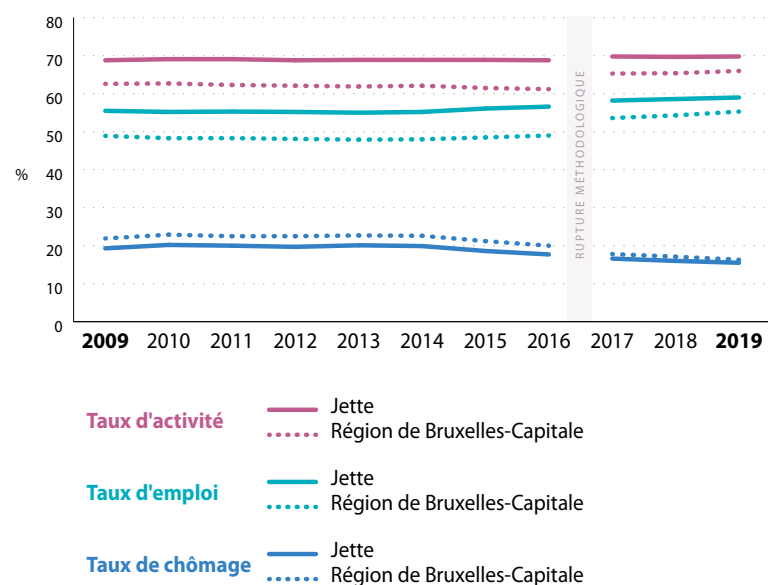
Le **taux d'emploi** a très légèrement augmenté entre 2009 et 2019, en partie sans doute sous l'effet de la rupture statistique.

Le **taux de chômage** a légèrement baissé à partir de 2015, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région ; en effet, une très

16 Jette accueille moins d'un pour cent de ces travailleurs internationaux (Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS)).

légère amélioration du **taux d'emploi** est observée. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementation relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Jette qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation). Enfin, à partir de 2017, le taux de chômage est également impacté par la rupture de série et l'intégration des travailleurs des institutions européennes et internationales dans la **population active**.

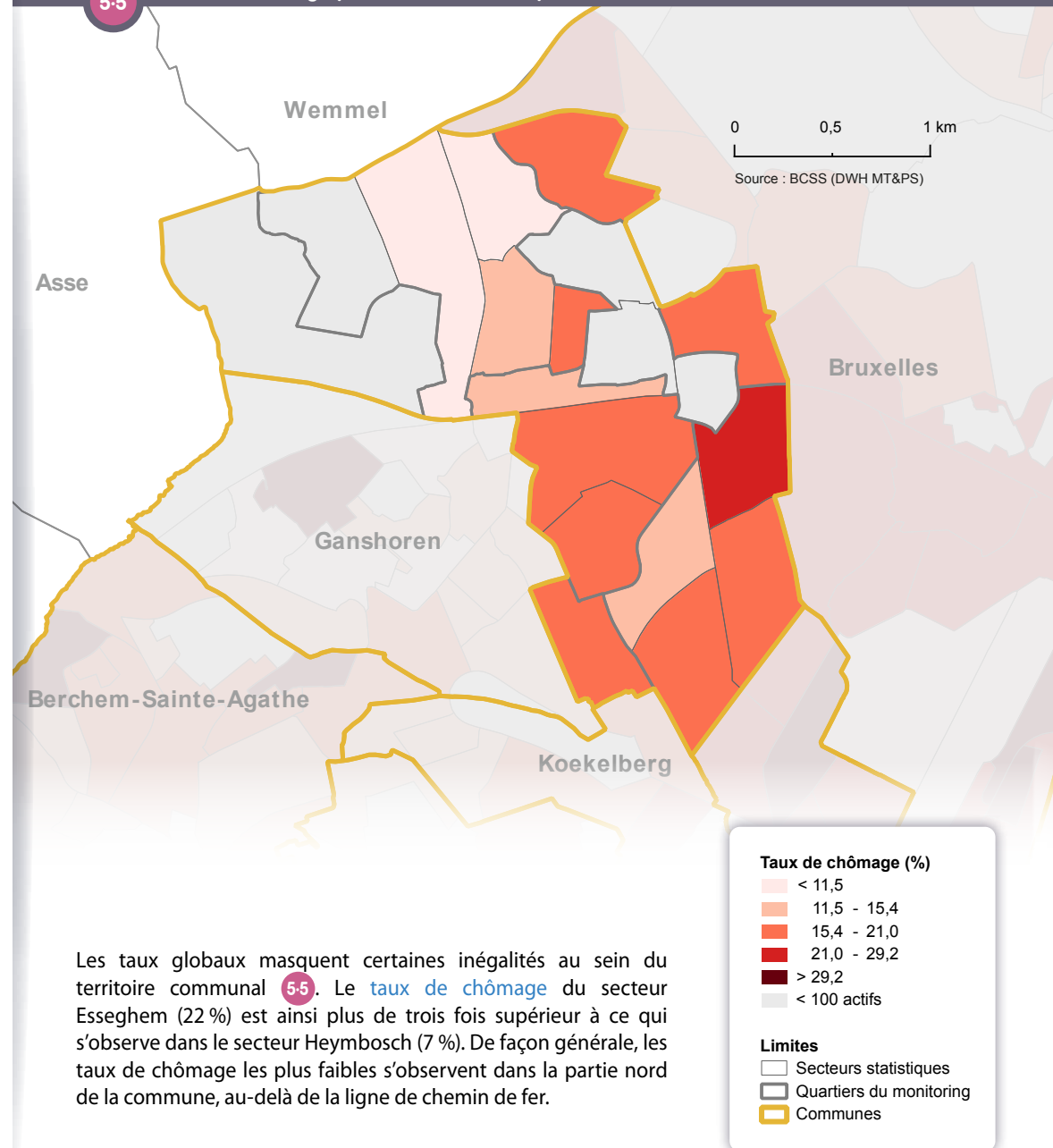
#### 5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

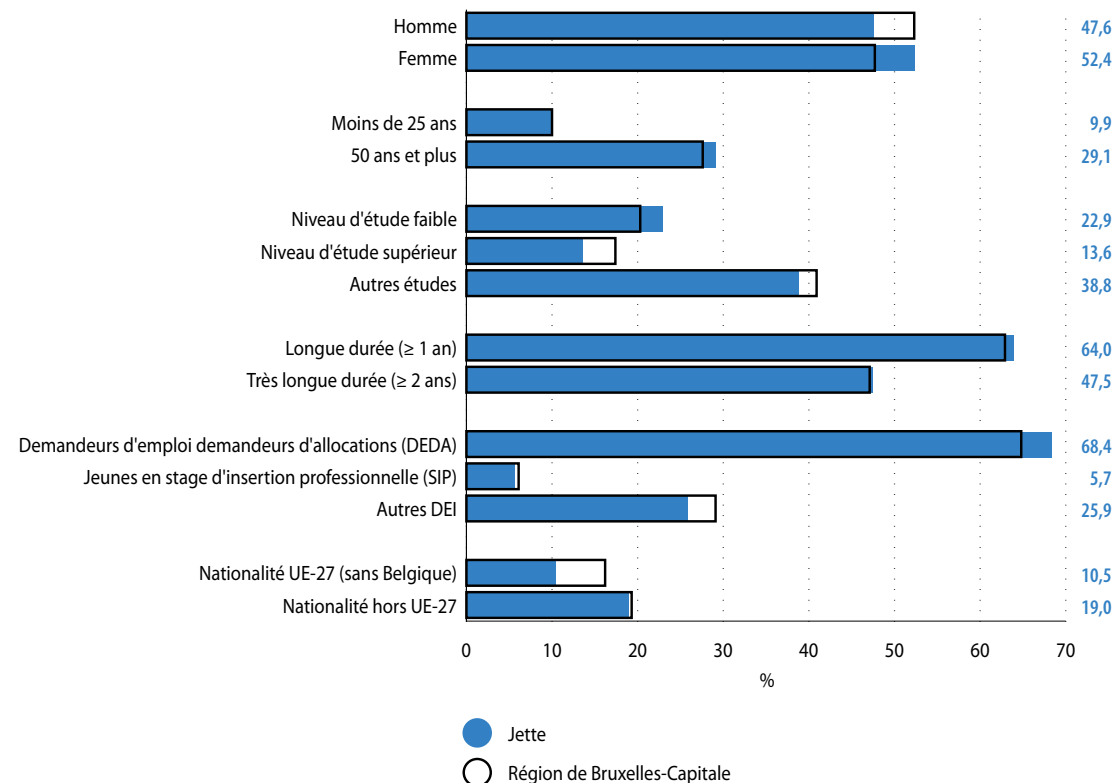
#### 5-5 Taux de chômage par secteur statistique, Jette, 2018



### 5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) – inscrits chez Actiris – diffère légèrement à Jette et au niveau de la Région. En proportion, les DEI plus faiblement scolarisés sont un peu plus représentés, à l'inverse des plus hautement scolarisés et de ceux dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») qui y sont un peu moins représentés. En lien avec ce dernier constat, la proportion de ressortissants non-européens y est moins importante. On retrouve – en proportion toujours – un peu plus de femmes, de chômeurs plus âgés (50 ans et plus) et de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA) que dans la Région **5-6**.

**5-6** Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques (% du nombre total de DEI), 2021



Source : Actiris ; calculs IBSA

Note : La catégorie «autres études» regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit de diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

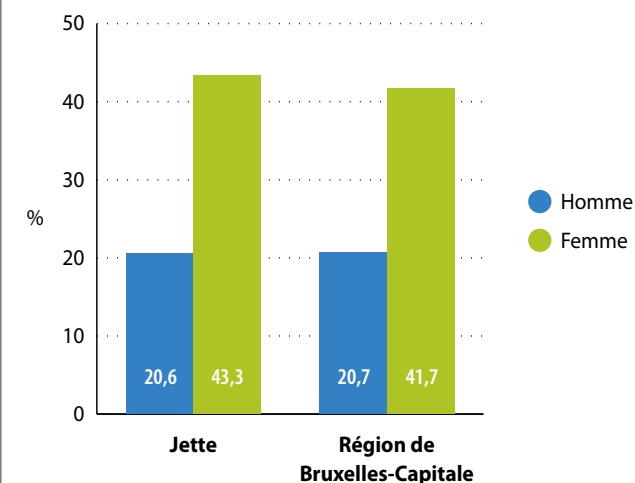
### 5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS JETTOIS

Au 31/12/2019, 16 305 résidents jettois sont salariés. Parmi eux, 11 % travaillent dans leur commune de résidence et 89 %<sup>17</sup> en dehors de Jette<sup>18</sup>. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique») où il est question des salariés travaillant à Jette, le présent chapitre porte sur les caractéristiques des salariés qui résident à Jette.

#### Salariés à temps partiel

De manière générale, à Jette comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. En effet, un homme salarié sur cinq (21 %), et plus du double des femmes salariées (43 %), sont à temps partiel parmi les salariés jettois. Il s'agit de valeurs similaires à celles de la Région **5-7**.

**5-7** Part des salariés à temps partiel et régime spécial dans le total des salariés, par sexe, 31 décembre 2021



Source : ONSS

<sup>17</sup> Chiffres de 2019.

<sup>18</sup> À l'échelle de l'ensemble de la Région, 16 % des salariés travaillent dans leur commune de résidence.

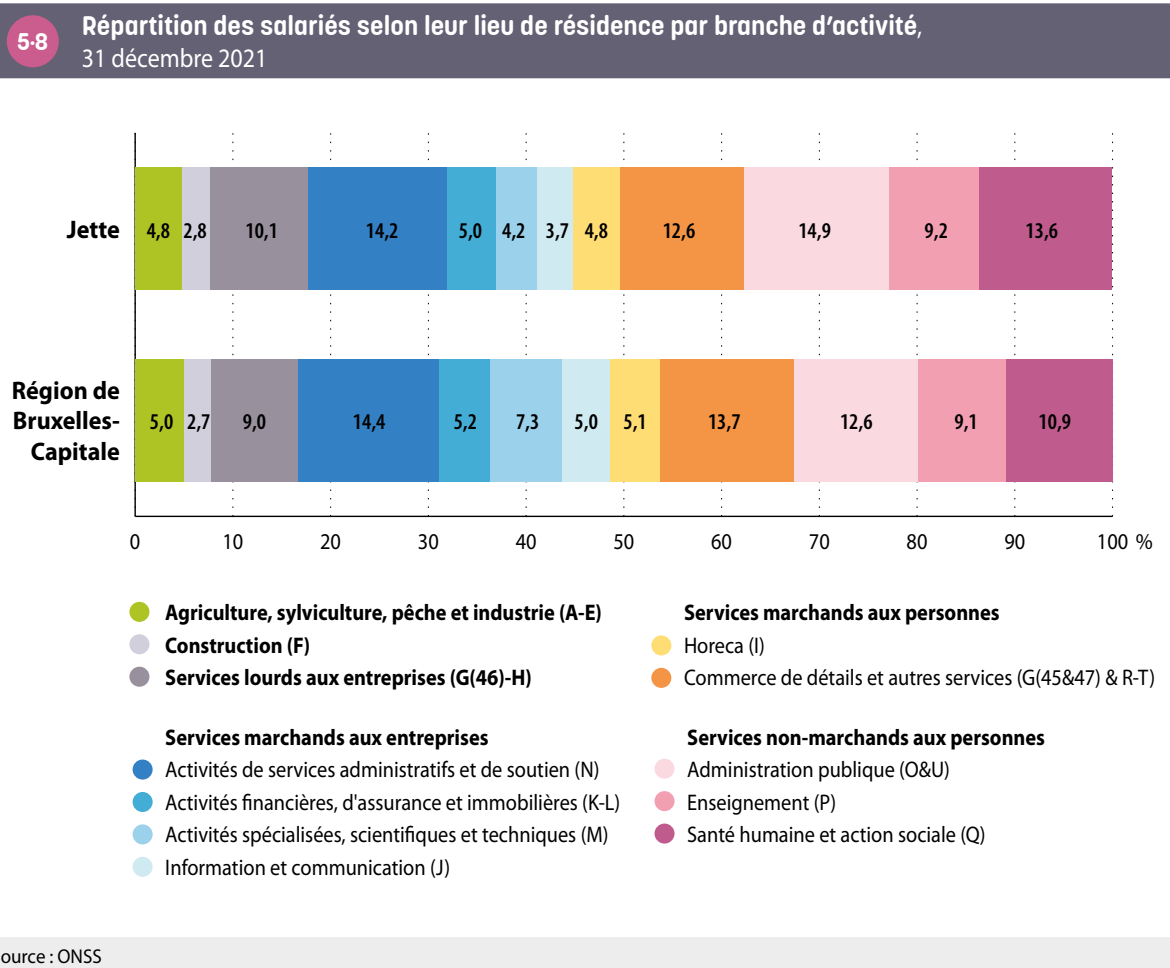


## Les branches d'activités des salariés jettois

Pour les salariés qui résident à Jette comme à l'échelle régionale, les secteurs d'activités les plus représentés sont l'administration publique (15 % des salariés), les activités de **services administratifs et de soutien** (14 %), la santé humaine et action sociale (14 %), le **commerce de détails et autres services** (13 %), et les **services lourds aux entreprises**, qui incluent le secteur du transport et entreposage et le commerce de gros (10 %).

Les différences entre la répartition des salariés jettois et la répartition de l'ensemble des salariés de la Région ne sont pas très importantes. Néanmoins, en comparaison avec la répartition régionale, les salariés jettois sont proportionnellement plus représentés dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, dans l'administration publique et dans les activités de **services lourds aux entreprises**. À l'inverse, les salariés sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et l'information et la communication **5-8**.

Les secteurs sous-représentés parmi les salariés jettois sont des secteurs qui, globalement, occupent des travailleurs plus hautement diplômés<sup>19</sup>. Les secteurs surreprésentés sont par contre des secteurs soit qui occupent majoritairement des travailleurs moyennement diplômés (**services administratifs et de soutien**), soit qui occupent à la fois des personnes moyennement diplômées et des personnes plus hautement diplômées (comme le secteur de la santé et de l'action humaine).



<sup>19</sup> Enquête sur les Forces de Travail 2017-2021, calcul Observatoire de la Santé et du Social.

# 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

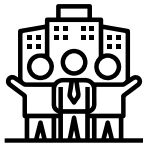
6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Jette, 2019



3 439

sièges sociaux  
assujettis à la TVA



879

unités locales  
d'établissement



13 067

salariés



3 830

indépendants



0

emplois dans les institutions  
internationales

## 6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire jettois, en 2019, on dénombre 3 439 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 879 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)<sup>20</sup>. Ces établissements accueillent 13 067 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). En raison de sa petite taille, Jette accueille peu de postes de travail salarié<sup>21</sup>. Enfin, 3 830 indépendants exercent leur activité à Jette<sup>22</sup> 6-1. La commune n'accueille aucun emploi lié aux institutions européennes et internationales.

## 6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES JETTOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Jette ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- Les indépendants sont, en proportion de l'ensemble des travailleurs, nettement plus nombreux à Jette que dans la Région. Près d'un actif occupé sur cinq (23 %) dans la commune est indépendant, contre 13 % à l'échelle régionale ;

<sup>20</sup> Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

<sup>21</sup> Il n'y a qu'à Berchem-Sainte-Agathe, Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Koelberg qu'il y a moins de postes de travail salariés qu'à Jette. Jette est la troisième commune bruxelloise où le nombre de poste de travail salarié rapporté à la population (18-64 ans) est le plus faible.

- Les ouvriers sont, en proportion de l'emploi salarié, un peu plus représentés que dans l'ensemble de la Région bruxelloise. Il en va de même (mais dans une moindre mesure) pour les employés. En revanche, les fonctionnaires sont proportionnellement moins nombreux à Jette que dans la Région ;
- La répartition homme-femme de l'emploi salarié jettois penche en faveur des femmes par rapport à la répartition observée à l'échelle régionale.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Jette	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	22,7 %	13,2 %
<b>Répartition de l'emploi salarié selon le statut</b>		
Part des ouvriers	26,0 %	20,1 %
Part des employés	64,1 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	9,9 %	17,9 %
<b>Répartition homme-femme parmi les salariés</b>		
Part des femmes	64,0 %	51,2 %
Part des hommes	36,0 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

<sup>22</sup> Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises jettois **6.3**, on peut noter que :

- Jette accueille relativement peu d'entreprises par rapport à ce qui est observé dans l'ensemble de la Région bruxelloise, que cela soit mesuré par siège social ou par unité d'établissements ;
- Néanmoins, l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale pour Jette, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est plus favorable que celui de l'ensemble de la Région bruxelloise.

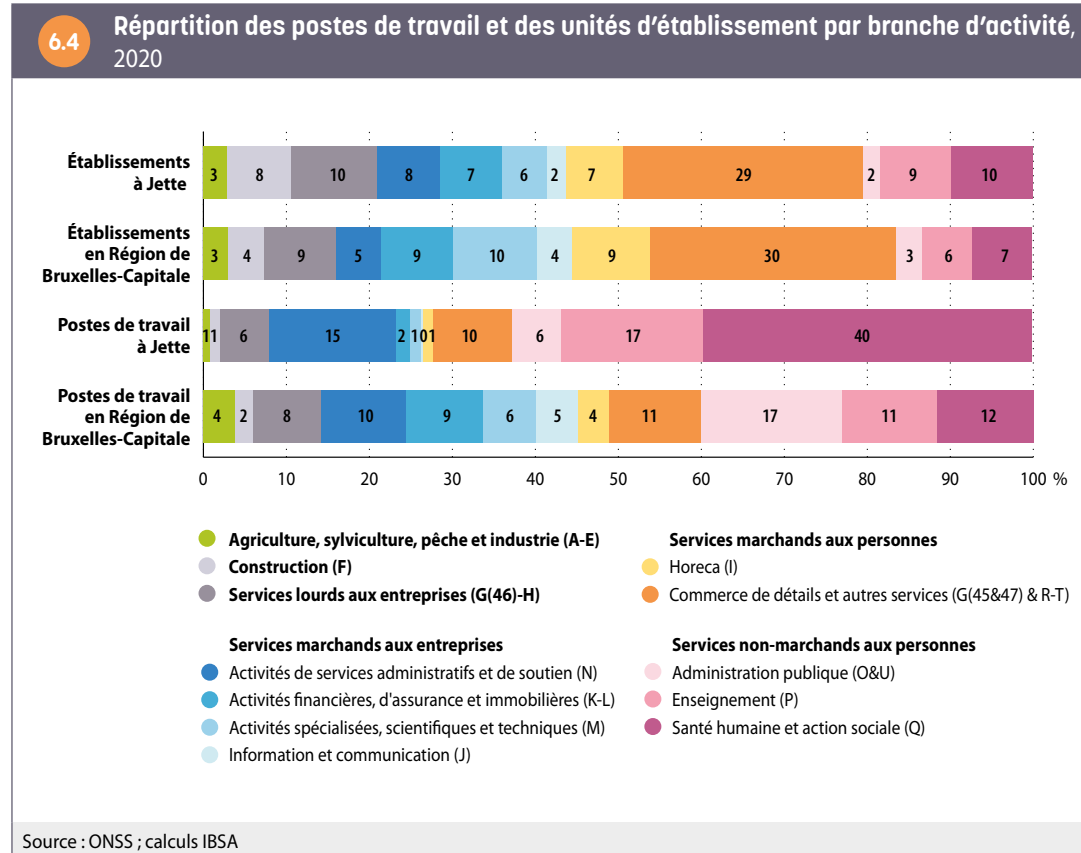
La structure du tissu entrepreneurial de la commune selon le nombre d'employés ne diffère pas fortement de la structure observée à l'échelle régionale. Plus de deux tiers des établissements situés dans la commune sont des établissements occupant moins de cinq salariés. Les établissements de plus de 50 salariés comptent pour moins de 5 % du total.

6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Jette	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	66,1	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	16,4	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	3,9 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	66,0 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	13,3 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	16,2 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	3,8 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	0,7 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles, qui sont plus importantes en termes de postes de travail que d'établissements **6.4**.

Plusieurs secteurs sont surreprésentés dans la commune. Ces secteurs sont en partie des secteurs qui occupent plus de femmes que d'hommes, ce qui explique en partie la proportion plus importante de femmes parmi l'ensemble des salariés **6.2**.



- Le secteur de la santé humaine et action sociale est le principal secteur de la commune en termes de nombre de postes de travail. Il est surreprésenté en raison de la présence de plusieurs institutions de soins sur le territoire de la commune<sup>23</sup>. Néanmoins, la surreprésentation est nettement plus importante en termes de postes de travail qu'en termes de nombre d'établissements, ce qui témoigne de la taille importante de certaines de ces institutions.
- Le deuxième secteur le plus important en termes de postes de travail est le secteur des activités de services administratifs et de soutien. Il est par ailleurs aussi surreprésenté dans la commune. À Jette, il est majoritairement constitué aussi de postes de travail dans le secteur du nettoyage. Ainsi, certains emplois liés à des sociétés de nettoyages actives en Belgique est administrativement rattaché aux établissements installés à Jette.

<sup>23</sup> UZ Brussel, Clinique Sans Souci, Clinique Saint-Jean. Les postes de travail dans les institutions hospitalières comptent pour 76 % des postes de travail de ce secteur à Jette. Ils composent 30 % de l'ensemble des postes de travail salariés dans la commune.

- L'enseignement est le troisième secteur le plus important en termes d'emploi et il est également surreprésenté dans la commune. La présence de nombreuses écoles mais aussi d'établissements d'enseignement supérieur contribue à expliquer cette spécialisation.

Par contraste, plusieurs secteurs sont sous-représentés dans la commune.

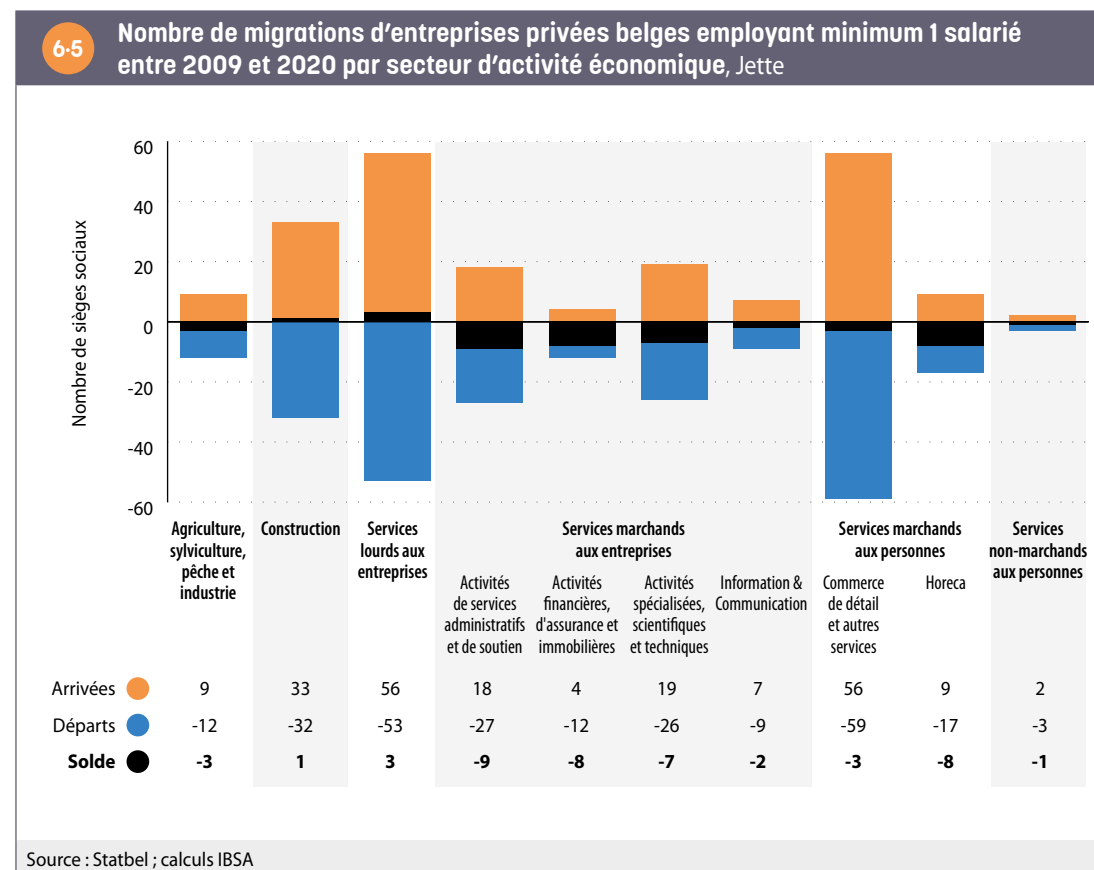
- Le secteur des administrations publiques est celui qui est le plus sous-représenté en termes de postes de travail. Il s'agit d'un secteur qui occupe à la fois des travailleurs hautement diplômés et des travailleurs moyennement diplômés.
- Le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières est également sous-représenté en termes de nombre de postes de travail, tout comme le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Il s'agit de secteurs qui occupent globalement une majorité de travailleurs hautement diplômés. La commune n'accueille pas de quartiers de bureaux qui pourraient accueillir ces activités.
- Le **commerce de détail** et l'Horeca sont également sous-représentés, mais uniquement en termes de nombre d'établissements. Il s'agit de secteurs qui occupent majoritairement des travailleurs moyennement diplômés.

### 6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Jette est négatif. La commune a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié<sup>24</sup> ; 213 entreprises se sont installées à Jette alors que 250 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

Les soldes migratoires d'entreprises de Jette sont négatifs dans plusieurs secteurs d'activité. Les soldes les plus négatifs sont observés au niveau des activités de **services administratifs et de soutien**, des activités de financières d'assurance et immobilières, de l'Horeca et des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Il n'y a que dans le secteur des **services lourds aux entreprises** et la construction que le solde est légèrement positif **6-5**.



Si on distingue les migrations des entreprises en fonction de la région d'origine ou de destination, Jette connaît :

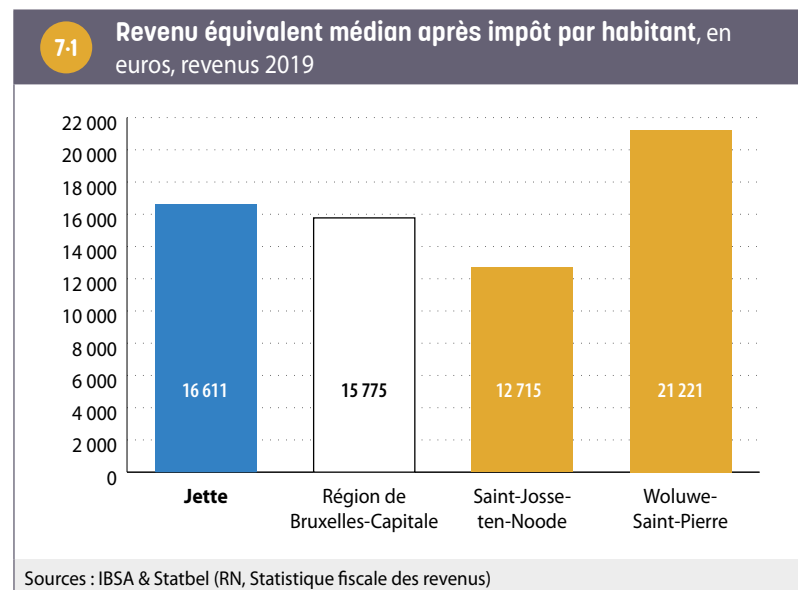
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-27 entreprises, soit un solde de -5 pour 1000 entreprises) ;
- un solde migratoire également négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-10 entreprises, soit un solde de -2 pour 1000 entreprises).

<sup>24</sup> L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

# 7. REVENUS

## 7.1. REVENUS FISCAUX

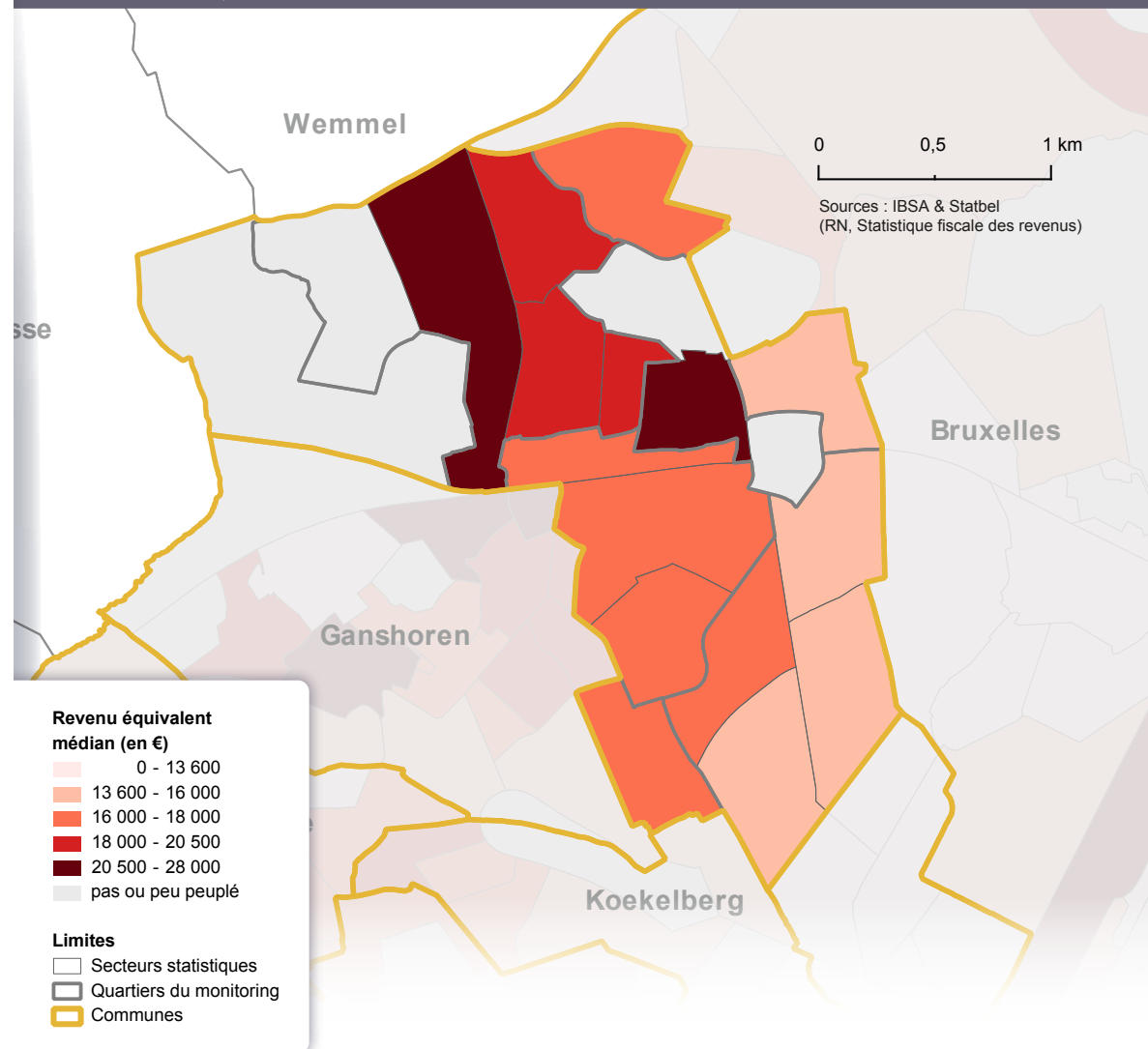
À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**<sup>25</sup> s'élève à 16 611 euros à Jette pour l'année 2019, soit environ 5 % au-dessus de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé [7-1](#).



Les **revenus** équivalents médians après impôt varient de façon importante sur le territoire jettois [7-2](#). Le revenu médian est ainsi plus d'une fois et demie plus élevé dans le secteur Sacré-Cœur (valeur la plus élevée de la commune) que dans le secteur Essegheem (valeur la plus faible). La ligne de chemin de fer

<sup>25</sup> Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «revenu équivalent médian par habitant après impôt».

**7-2** Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Jette, en euros, revenus 2019



marque une rupture dans la commune. Les secteurs situés au nord de celle-ci ont des revenus médians plus élevés que ceux situés au sud. Les secteurs Quartier Albert et Notre-Dame de Lourdes, dans le sud de la commune, ont des revenus qui sont néanmoins supérieurs aux secteurs du **croissant pauvre** voisin, par exemple à Molenbeek.

La carte 7.3 représente l'évolution des revenus en termes réels<sup>26</sup> par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** a lieu en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation se produit également dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne**. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux<sup>27</sup>.

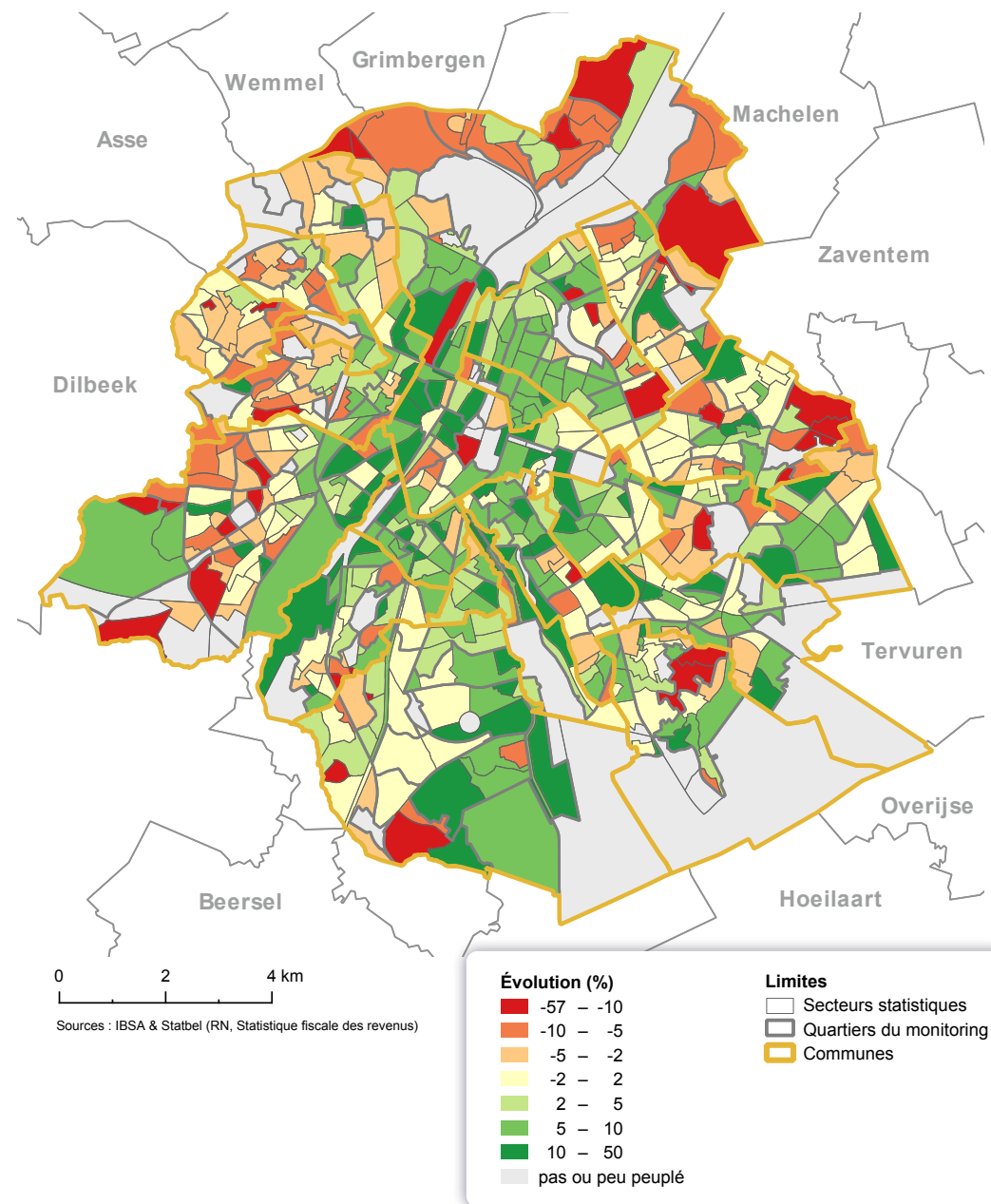
À Jette, une majorité de secteurs (accueillant par ailleurs la majorité de la population communale) a connu une baisse du revenu médian entre 2009 et 2019. C'est le cas notamment du secteur Essegheem, qui était déjà le secteur avec les revenus les plus faibles en 2009 : les revenus y ont baissé de 3,7 %.

Le revenu médian a légèrement baissé dans un peu plus de la moitié des secteurs statistiques de la commune, accueillant un peu plus de la moitié de la population de la commune. Néanmoins, à Jette, il n'y a aucun secteur où le revenu médian a baissé de plus de 5 %, au contraire de la plupart des autres communes, particulièrement dans le nord-ouest de la Région. Les hausses sont aussi généralement modérées, sauf dans le secteur Sacré-Cœur, où les changements doivent toutefois être interprétés avec prudence au vu du faible nombre de personnes concernées.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

### Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



26 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

27 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Malgré des disparités géographiques au sein de la commune, le degré d'inégalité, mesuré par le **coefficient de Gini**, apparaît moins élevé à Jette que dans les 19 communes <sup>7-4</sup>.

7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Jette	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,36	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,29	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les personnes avec des revenus équivalents après impôts dans les classes de revenus supérieurs (au-delà de 40 000 €) et inférieurs (en deçà de 10 000 €) sont sous-représentées à Jette, au contraire donc des classes de revenus intermédiaires <sup>7-5</sup>. Ceci explique le faible niveau d'inégalité évoqué plus haut.

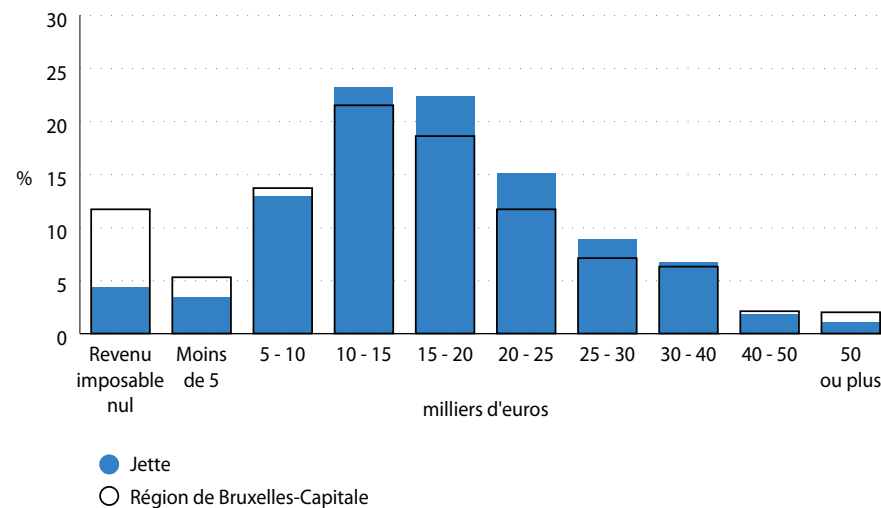
La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est beaucoup plus faible à Jette qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le **revenu d'intégration sociale** et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc<sup>28</sup>.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus médians équivalents très bas (inférieurs à 5 000 €) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent dès lors être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

28 À Jette, la faible présence de fonctionnaires internationaux contribue en partie à expliquer cette sous-représentation des revenus imposables nuls, mais la plus faible part de bénéficiaires d'un RIS (voir plus loin) est aussi un élément explicatif.

7-5

### Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.



Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables à Jette, le revenu imposable médian des femmes est inférieur à celui des hommes comme dans le reste de la Région de Bruxelles-Capitale **7-6**.

La différence de revenu entre les femmes et les hommes dans la commune (-17 %) est un peu supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région (-15 %). L'importance de la différence entre hommes et femmes varie selon la situation familiale. Cette différence de revenu selon le sexe est par exemple plus importante dans le cas des personnes en couple que dans le cas des isolés. Pour ces derniers, les revenus des femmes sont presque identiques à ceux des hommes.

### 7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

	Jette			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	20 605	20 442	20 534	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	23 513	18 268	21 293	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	24 219	18 603	21 869	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	23 533	19 284	19 596	21 221	18 032	18 495
<b>Total</b>	<b>23 095</b>	<b>19 247</b>	<b>21 001</b>	<b>21 751</b>	<b>18 408</b>	<b>19 886</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

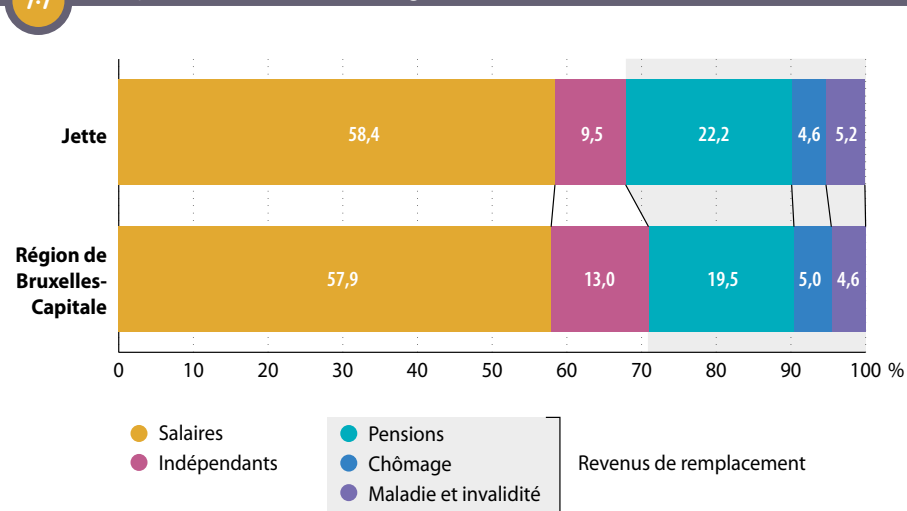
Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont repris dans ce tableau.

• Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.

• La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux en 2019 montre que la part des revenus des indépendants est plus faible à Jette qu'au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. À l'inverse, à Jette, les revenus des pensions représentent une part un peu supérieure à ce qui s'observe pour l'ensemble de la Région, en lien avec la part un peu plus importante de personnes âgées dans la commune. Il n'y a pas de différence notable du point de vue de la part prise par les revenus des salaires, du chômage ou des indemnités de maladie et invalidité **7-7**.

### 7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

## 7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche, voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

De manière générale, le pourcentage de la population de 18 à 64 ans qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est aussi important à Jette qu'à l'échelle de la Région bruxelloise **7.8**. Néanmoins la commune compte, en proportion, un peu moins de bénéficiaires d'un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et un peu plus de personnes en invalidité.

À Jette, 12 % des jeunes adultes (18-24) vivent avec un **RIS** (ou un **ERIS**) à Jette. Si cette valeur est élevée, elle est toutefois inférieure à la moyenne régionale (15 %). Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 11 % perçoivent la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et 6,5 % une allocation aux personnes handicapées. La part des personnes âgées bénéficiant de la GRAPA à Jette est inférieure à celle de la Région.

L'une des évolutions marquantes, à Jette comme à l'échelle régionale, concerne l'augmentation du nombre de personnes percevant un **RIS** (CPAS) et, en parallèle, la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion (ONEM). À Jette, l'augmentation du nombre de RIS est liée à l'augmentation des RIS étudiants.

Ces évolutions, tant à Jette que pour l'ensemble de la Région, s'expliquent entre autres par des réformes du droit aux allocations de chômage et plus particulièrement des allocations d'insertion, dans le sens d'un durcissement des conditions d'accès à ces allocations (voir chapitre **5**, Marché du travail). D'autres facteurs peuvent également entrer en ligne de compte pour expliquer la baisse du nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage/d'insertion (mesures en faveur de l'emploi ou la formation, conjoncture et hausse de l'emploi...) et la croissance du nombre de **RIS** (hausse des RIS «étudiants», augmentation de la précarité...).

7-8

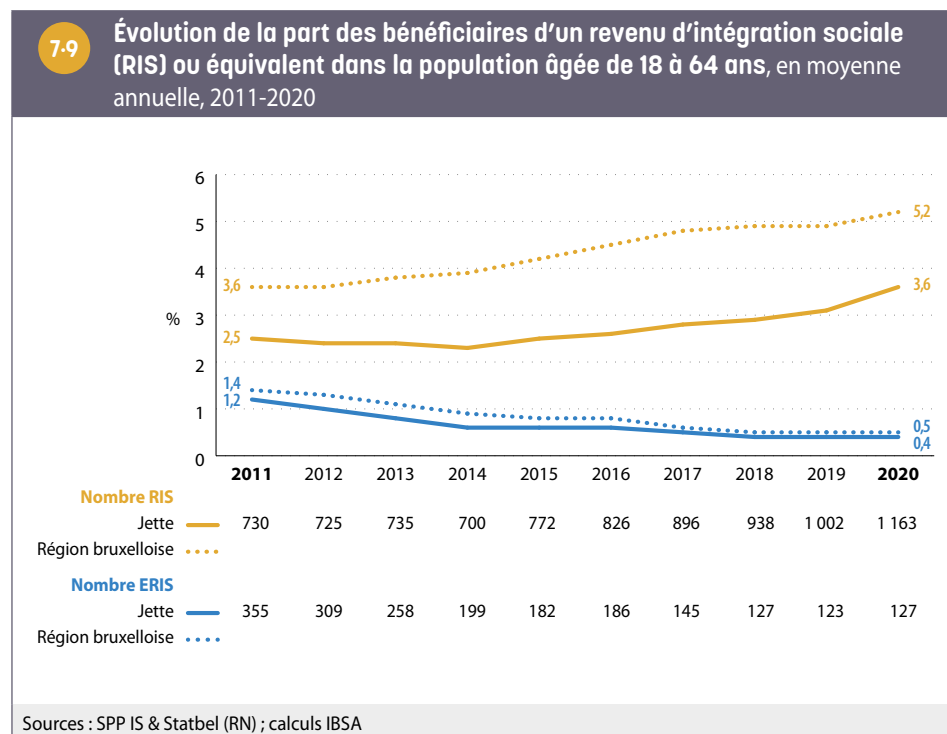
Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Jette			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
<b>Population âgée de 18 à 24 ans</b>	4 199	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	508	9,1	12,1	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	115	8,2	2,7	7,9	2,5
<b>Population âgée de 18 à 64 ans</b>	32 357	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	1 412	3,9	4,4	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	2 843	13,7	8,8	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 996	3,8	6,2	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	708	2,2	2,2	1,8	2,0
<b>Population âgée de 65 ans et plus</b>	7 712	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	839	7,0	10,9	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	502	6,5	6,5	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA  
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.  
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution des nombres et des parts des bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population (18-64 ans) à Jette ces 10 dernières années suit une tendance similaire à celle à l'échelle régionale **7.9**. Entre 2011 et 2020, le nombre de bénéficiaires d'un RIS a ainsi été multiplié par 1,6, soit la même augmentation qu'à l'échelle régionale. En 2011, la part de RIS dans la population jettoise (3,9 %) était déjà plus faible qu'à l'échelle régionale (5 %) ; l'écart s'est accru depuis, passant de 1,1 point de pourcentage en 2011 à 1,6 point de pourcentage en 2020.

Par ailleurs, entre 2011 et 2020 (avant la guerre en Ukraine), le nombre de bénéficiaires de l'ERIS baisse fortement : il a été divisé par près de trois en dix ans. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons donc que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



### 7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 13 851 personnes ont droit à une intervention majorée à Jette en tant que titulaires ou comme personnes à charge, soit 26 % de la population jettoise. La situation de la commune diffère peu de la situation régionale, et ce quel que soit le groupe d'âge considéré **7.10**.

Ainsi, à Jette comme en Région bruxelloise, les 25-64 ans bénéficient moins fréquemment du statut BIM que les autres classes d'âge.

**7.10** Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Jette			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires <sup>(1)</sup>	Pourcentage de bénéficiaires <sup>(1)</sup> dans la population		Pourcentage de bénéficiaires <sup>(1)</sup> dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	2 003	1 946	3 949	30,8	31,0	30,9	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	647	701	1 348	30,2	34,1	32,1	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	2 574	3 558	6 132	18,5	25,0	21,8	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	770	1 652	2 422	25,7	35,0	31,4	30,6	35,3	33,4
<b>Total</b>	<b>5 994</b>	<b>7 857</b>	<b>13 851</b>	<b>23,4</b>	<b>28,8</b>	<b>26,2</b>	<b>24,8</b>	<b>28,2</b>	<b>26,5</b>

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)  
(1) Titulaires et personnes à charge.

# 8. FINANCES COMMUNALES

## 8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Jette a enregistré pour les années 2016 à 2019 un excédent sur le service ordinaire ; ses recettes étaient supérieures à ses dépenses. Cependant, en 2020, la crise du Covid-19 a induit une augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes. Le service ordinaire affichait un solde négatif cette année-là. Le résultat cumulé est toutefois resté positif chaque année.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que les dépenses d'investissement et la dette par habitant, étaient en moyenne plus faibles à Jette pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises **8-1**.

<b>8-1</b> Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	<b>Jette</b>	<b>19 communes bruxelloises</b>
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 510	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 490	1 886
Dette en euros par habitant	1 351	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	161	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

## 8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les **fonds et dotations**<sup>29</sup> constituent la principale source de **recettes** pour Jette. La part de cette source est comparable à celle des 19 communes confondues (39 % pour Jette, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 18 % des recettes de la commune de Jette, tandis que les autres fonds et dotations représentent 21 % **8-2**. La réforme de la dotation générale en 2017, financée en partie par la suppression de certaines autres dotations et en partie par de nouveaux fonds, a entraîné une augmentation du montant total des fonds et des dotations pour Jette à partir de 2017. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale de Jette sur la période 2015-2020 est proche du niveau de l'ensemble des 19 communes, tandis que les autres fonds et dotations de Jette rapportent un montant par habitant inférieur à celui de l'ensemble des 19 communes (tiré vers le haut par la ville de Bruxelles).

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**<sup>30</sup> constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Jette. Leur part dans les recettes ordinaires est légèrement inférieure à celle dans les 19 communes réunies (25 % des recettes ordinaires à Jette, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont inférieures au niveau régional, bien que le pourcentage des centimes additionnels provenant du précompte immobilier soit supérieur à la moyenne. Ce rendement inférieur pourrait s'expliquer, entre autres, par la faible densité de bureaux.

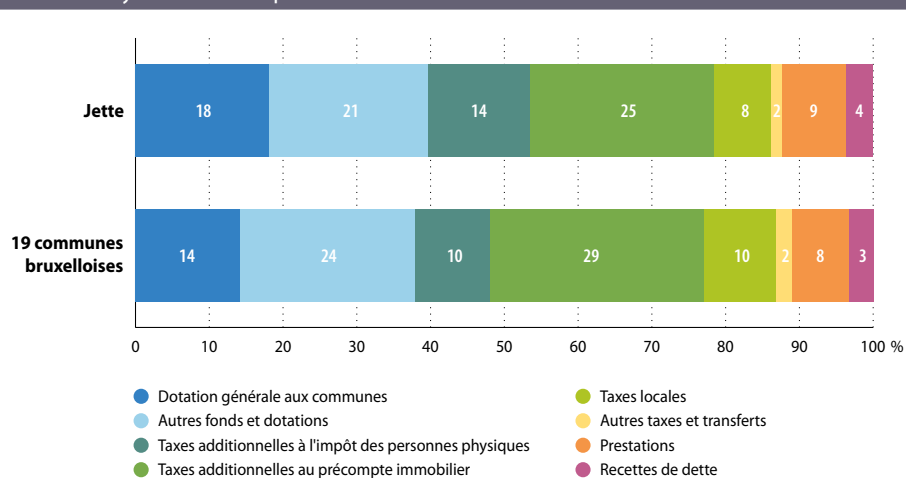
Les recettes provenant des taxes additionnelles à l'**impôt des personnes physiques**<sup>31</sup> constituent la troisième source de revenus de Jette. Elles y sont plus importantes que dans les 19 communes réunies (14 % des recettes totales à Jette, contre 10 % dans les 19 communes). Le taux additionnel de l'impôt des personnes physiques à Jette est supérieur à la moyenne régionale, même après la réduction du taux en 2020. De plus, le revenu médian des habitants de Jette est plus élevé que dans l'ensemble des 19 communes (voir chapitre **7**, Revenus).

29 Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

30 Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

31 Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

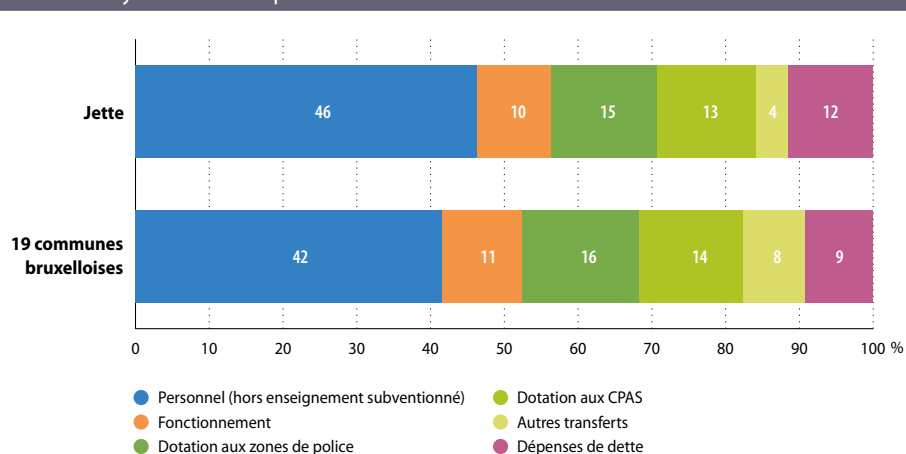
### 8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).  
 • Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

### 8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

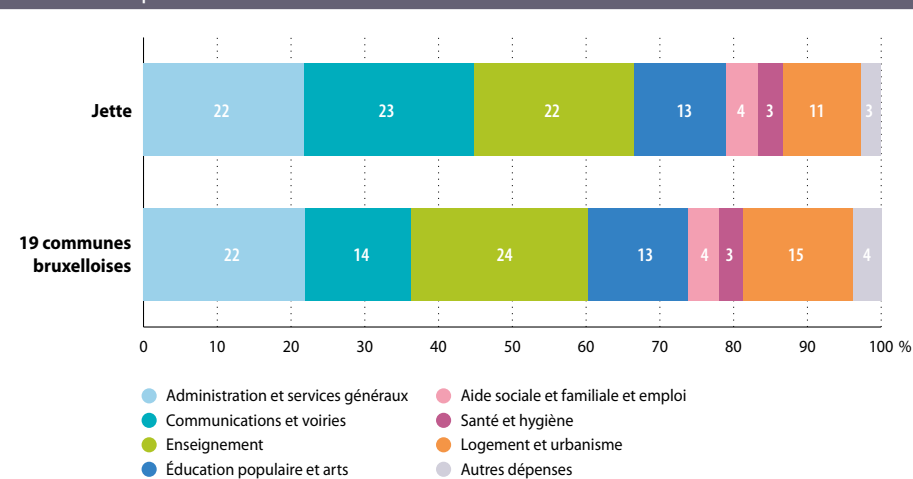
À Jette, les recettes provenant des **taxes communales** sont un peu inférieures aux recettes totales (8 % à Jette, contre 10 % pour les 19 communes confondues), tandis que les recettes provenant des prestations, enfin, sont légèrement plus élevées (9 % à Jette, contre 8 % pour les 19 communes).

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Jette. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 46 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes (8-3). Les dépenses de fonctionnement, les dotations à la zone de police et au CPAS et les autres transferts sont un peu moins élevés à Jette que dans les 19 communes réunies, contrairement aux dépenses de dette.

## 8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines des communications et des voiries (23 %), de l'administration et des services généraux (22 %) et de l'enseignement (22 %) ont représenté une part importante des investissements à Jette pour la période 2015-2020 (8-4).

### 8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

# 9. LOGEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 7 510 bâtiments (6 654 résidentiels et 856 non résidentiels) et 24 852 logements sont recensés à Jette, dont 1 406 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données suffisamment récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018. À ce moment-là, le loyer moyen était de 743 euros, contre 739 euros à l'échelle régionale<sup>32</sup>. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages<sup>33</sup>. Les fortes augmentations du prix de l'énergie (gaz et électricité principalement) au cours de l'année 2022 n'ont pu qu'accentuer ce phénomène.

## 9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Jette, les maisons deux façades composent 71 % des bâtiments résidentiels, contre 64 % en Région bruxelloise. Les autres types de maisons – trois ou quatre façades – sont sous-représentés et les immeubles à appartements sont aussi fréquents que dans le reste de la Région <sup>9-1</sup>.

9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Jette	71 %	5 %	1,6 %	23 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

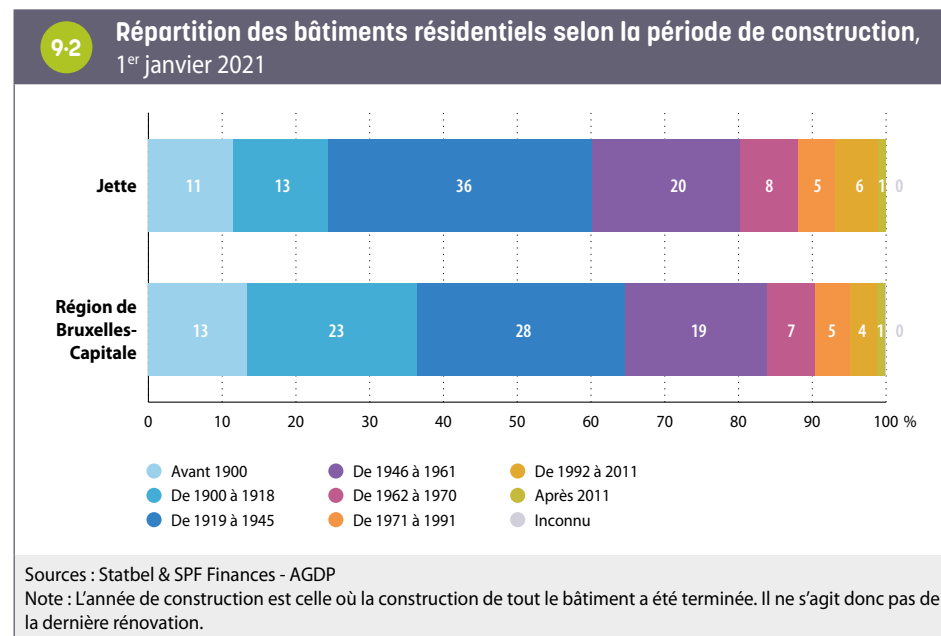
Jette fait partie de la **deuxième couronne** urbaine. Ainsi, l'essentiel de son urbanisation a eu lieu après la Première Guerre mondiale : les bâtiments résidentiels construits entre 1900 et 1918 (et, dans une moindre mesure, avant 1900) sont proportionnellement moins représentés

32 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

33 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

qu'au niveau régional. Les bâtiments résidentiels construits entre 1919 et 1945 sont, eux, surreprésentés. Les bâtiments récents (construits après 1970) constituent 12 % du bâti résidentiel à Jette <sup>9-2</sup>.

L'âge du bâti varie au sein de la commune. Les quartiers situés au nord de la ligne de chemin de fer ont un bâti plus récent que le reste de la commune.



Sur la base du Censu 2011, on constate que les logements comptant 4 pièces sont les plus représentés à Jette (31,5 % des logements), suivis des logements comptant 5 pièces (19 %) et 3 pièces (15 %). Ces pourcentages sont un peu plus élevés qu'au niveau régional. Les logements de grande taille sont un peu moins représentés à Jette qu'à l'échelle régionale.

Toujours sur base des données du Censu 2011, la part de logements occupés par leur **propriétaire** est plus élevée à Jette (48 %) qu'à l'échelle de la Région (39 %).

## 9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, la commune de Jette compte 1 406 **logements sociaux**, soit 24 de plus qu'en 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est moins important à Jette qu'à l'échelle régionale : on compte 6,3 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7,2 pour 100 ménages au niveau de la Région **9-3**.

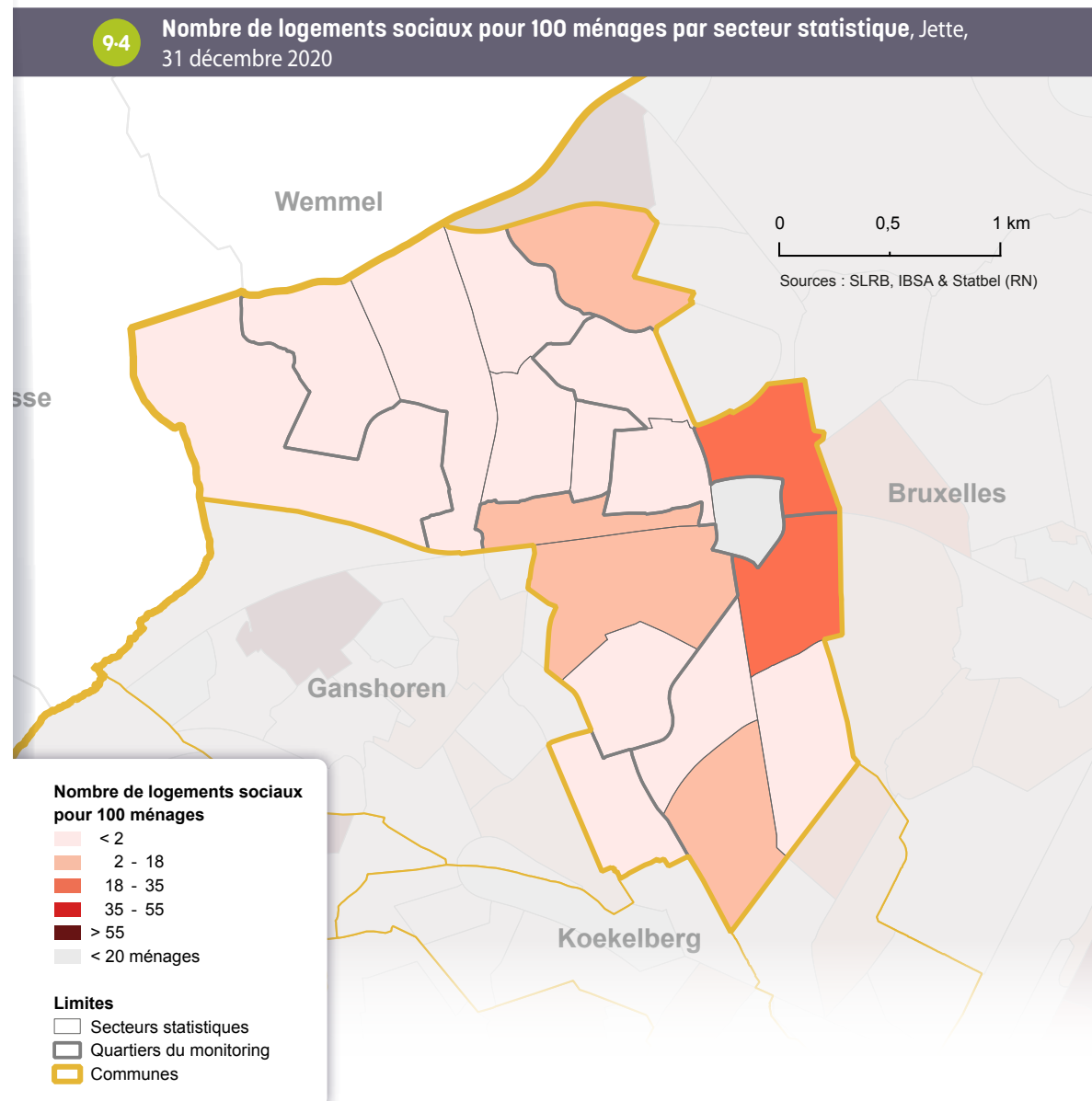
En 2022, 1 913 ménages jettois (1 965 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 9 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise ; ils remplissent donc les conditions d'accès et sont en attente d'une attribution<sup>34</sup>.

<b>9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020</b>		
	<b>Jette</b>	<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>
Nombre de logements sociaux	1 406	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	6,3	7,2

Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA

Les logements sociaux se trouvent à plusieurs endroits de la **9-4**. Trois **secteurs statistiques** accueillent l'essentiel (près de 90 %) du logement social jettois : le secteur Essegheem (logements majoritairement construits dans les années '70 et début '80), le secteur Brugmann (logements majoritairement construits dans les années '60) et le secteur de la Cité-Jardin, dans le nord de la commune.

Dans le **secteur** Essegheem, près d'un ménage sur trois occupe un logement social. C'est le cas de 25 % des ménages dans le secteur Brugmann et 8 % dans le secteur de la Cité Jardin.



<sup>34</sup> Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»<sup>35</sup>. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 213 à Jette<sup>36</sup>. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Jette, 304 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché<sup>37</sup>, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé<sup>38</sup>. Au total, on dénombre 784 logements acquisitifs à finalité sociale à Jette<sup>39</sup> 9.5. Jette est la quatrième commune bruxelloise avec le plus de logements acquisitifs à finalité sociale.

35 Perspective.brussels (2021).

36 162 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019, 48 logements du Fonds du logement au 01/01/2019 et 3 logements de la Régie foncière régionale au 01/01/2017.

37 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

38 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

39 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

#### 9.5 Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Jette	213	304	784
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale



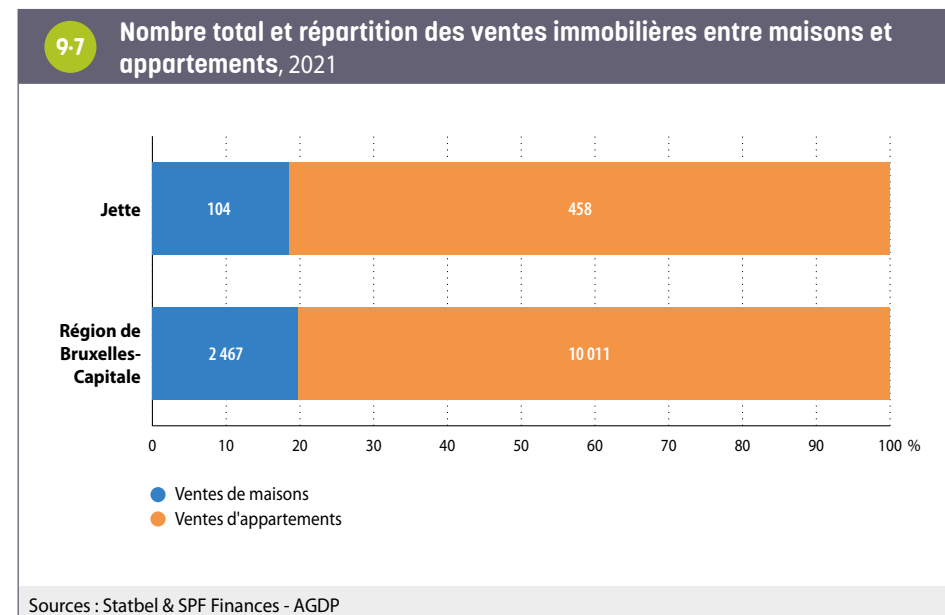
### 9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus bas à Jette que dans la Région tant pour les maisons que les appartements. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements est de 195 000 euros, contre 240 000 euros pour la Région <sup>9-6</sup>. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements corrigé de l'inflation a augmenté de façon importante à Jette (+15 %), mais toutefois moins fort que pour la Région bruxelloise (+22 %).

9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021				
	Jette		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
<b>Maisons deux et trois façades</b>				
Prix médian	327 000 €	350 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	93	101	2 115	2 317
<b>Appartements</b>				
Prix médian	169 000 €	195 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	487	458	8 276	10 011
<b>Nombre total de transactions pour 100 ménages<sup>1</sup></b>	2,71	2,52	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA  
 (1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Jette concerne des appartements <sup>9-7</sup>.



# 10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

## 10.1. MOBILITÉ

### Motorisation des ménages

À Jette, on dénombre 0,7 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur un peu supérieure à celle pour la Région (0,6), et près de deux fois supérieure à ce qui s'observe dans les communes où le nombre de voitures par ménage est le plus faible (0,36 à Saint-Josse-Ten-Noode). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée<sup>40</sup>.

Dans la commune, 45 % des ménages n'ont pas de voiture, ce qui est inférieur à la situation régionale (52 %). Une plus grande part des ménages est donc motorisée. Par ailleurs, 44 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 11 % en possèdent au moins deux (une proportion proche de celle de la Région). La part plus élevée de ménages motorisés à Jette qu'à Bruxelles est donc le fait d'une représentation plus importante de ménages avec une seule voiture <sup>10-1</sup>.

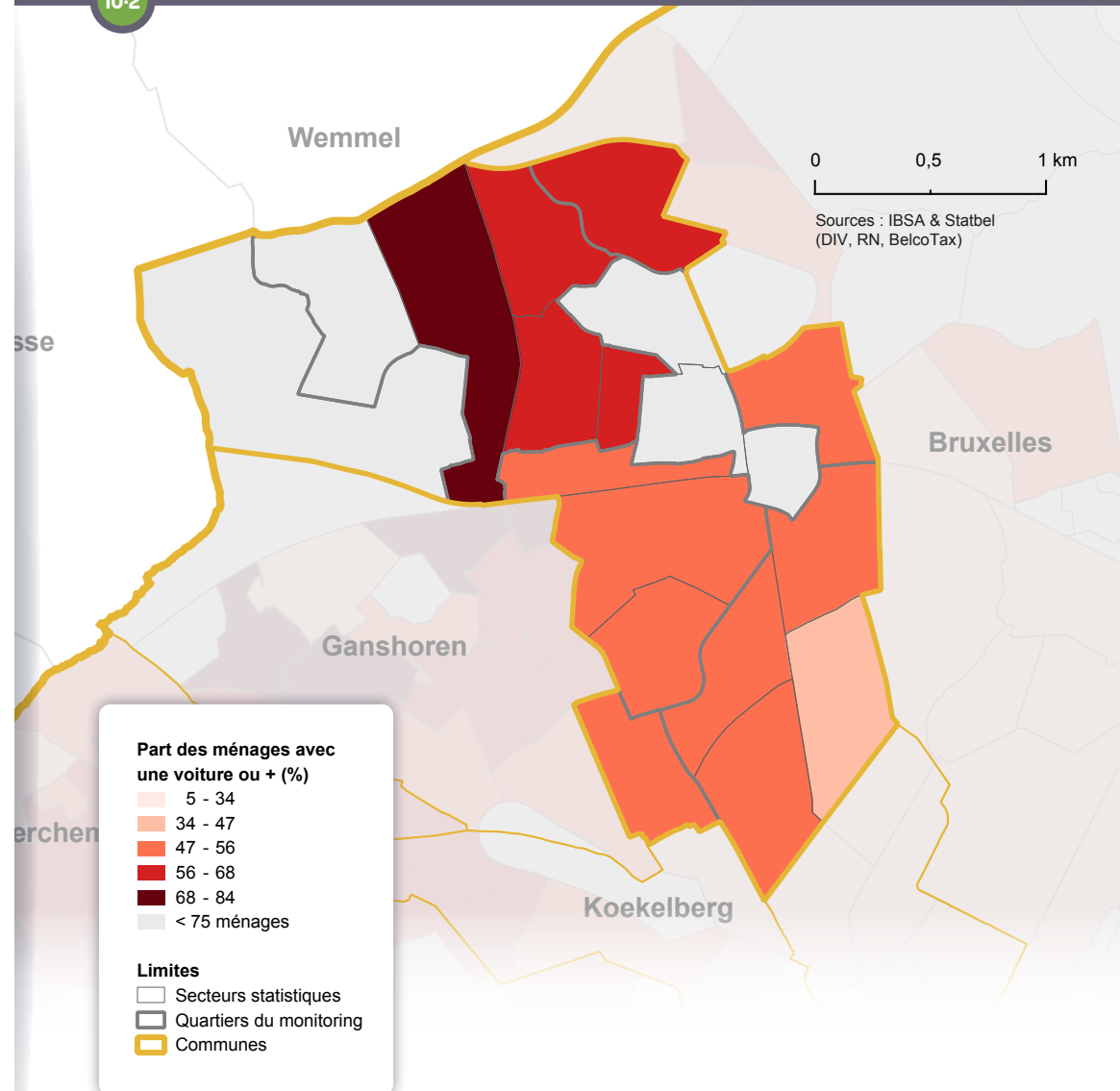
		10-1 Motorisation des ménages, 2019		
			Jette	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	45,1	52,3
	1 voiture	%	44,0	37,7
	2 voitures ou plus	%	11,0	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,7	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	6,7	7,7

Source : Statbel ; calculs IBSA

40 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Jette, 2019



La ligne de chemin de fer constitue une rupture au sein de la commune à plusieurs égards : au sud, les **secteurs statistiques**, appartenant à la **première couronne**, sont un peu mieux desservis en transports en commun, plus densément peuplés et globalement caractérisés par des revenus plus faibles ; au nord, en **deuxième couronne**, les secteurs sont un peu moins bien connectés et globalement peuplés d'habitants plus aisés. En conséquence, la part de ménages qui ne sont pas motorisés varie au sein de la commune, comme dans d'autres communes vastes **10-2**. De manière générale, les ménages résidant dans les secteurs statistiques situés au nord de la ligne de chemin de fer sont plus fréquemment motorisés. Ainsi, dans le secteur de l'Arbre Ballon, dans le nord de la commune, plus de 68 % des ménages sont motorisés. Ce n'est le cas que de moins de 47 % des ménages dans le secteur Notre-Dame de Lourdes, dans le sud de la commune.

La part de ménages disposant d'une voiture de société est légèrement inférieure à Jette par rapport à la Région (6,7 % contre 7,7 %). La commune se situe loin devant Saint-Josse (2,6 %), commune avec la plus faible proportion de voitures de société, mais aussi loin derrière Woluwe-Saint-Pierre (16 %), où cette proportion est la plus élevée.

Cette situation s'explique par les caractéristiques de l'emploi occupé par les Jettois (secteurs d'activité, rémunération...). En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur<sup>41</sup>) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019). Pour rappel, les Jettois sont sous-représentés dans des secteurs d'activité qui, globalement, occupent des travailleurs plus hautement diplômés et donc potentiellement mieux rémunérés.

## Voitures partagées

Les premières voitures Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est très légèrement plus élevée à Jette que dans la Région **10-3**. En 2021, on y dénombre ainsi 31 emplacements, soit un pour 1 705 habitants, contre un pour 1 886 pour l'ensemble de la Région. L'offre est néanmoins nettement supérieure à ce qui s'observe dans les communes les moins bien équipées (un emplacement pour 7 172 habitants à Anderlecht) ou dans certaines communes voisines<sup>42</sup>.

Les véhicules partagés Cambio situés dans la commune sont un peu plus utilisés que dans la Région dans son ensemble. Ainsi, au cours de l'année 2020, chaque véhicule partagé a été réservé 460 fois en moyenne, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021					
		Jette	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	31	647	80	17
	Habitants par emplacement	1 705	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	14 267	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	460	439	342	441
Source : parking.brussels					

41 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

42 À Molenbeek, Koekelberg ou Ganshoren, on dénombre respectivement un emplacement pour 5 451, 3 125 et 2 799 habitants.

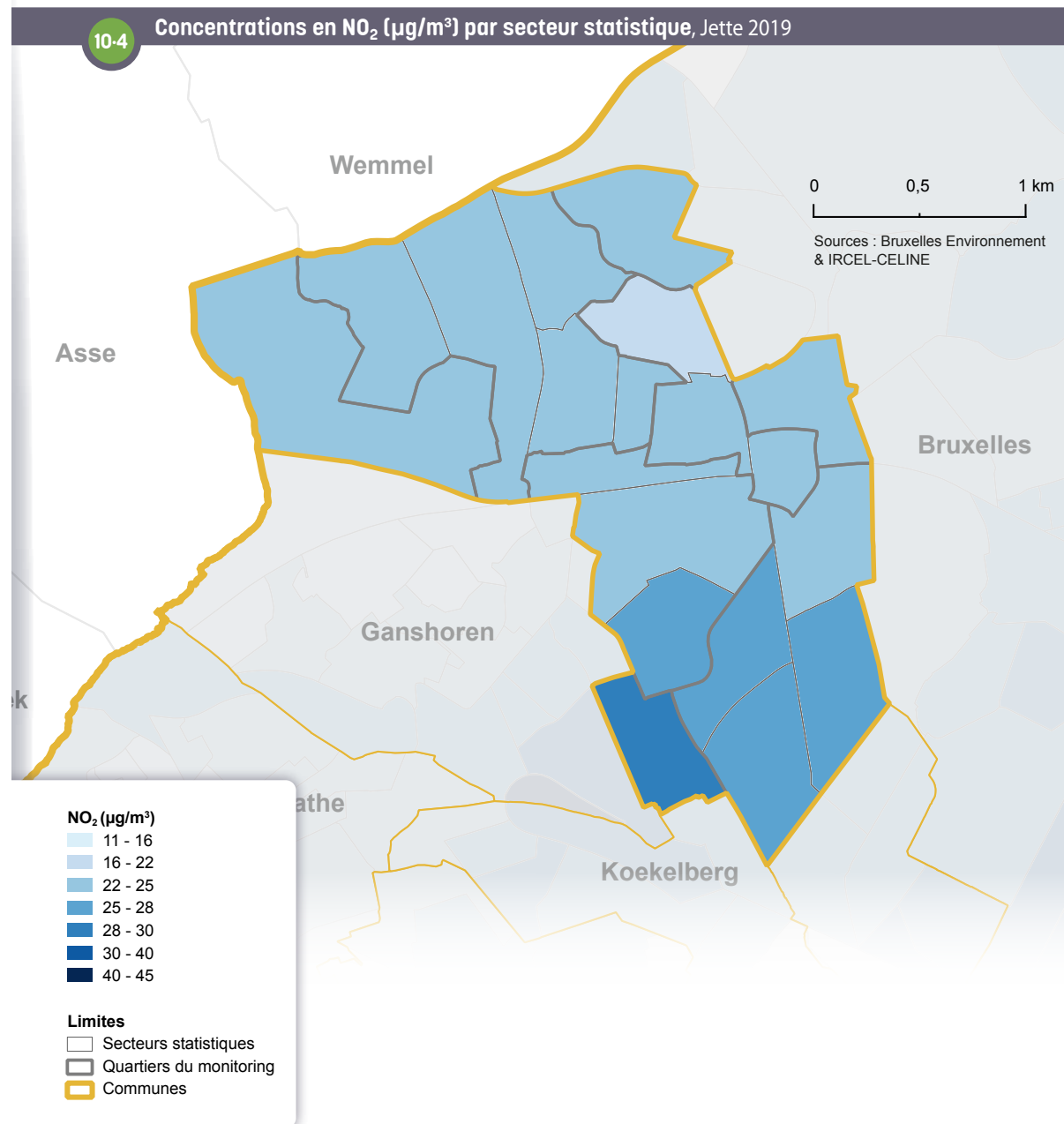
## 10.2. ENVIRONNEMENT

### Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'à Bruxelles, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO<sub>2</sub>, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO<sub>2</sub>, on considère que, à Bruxelles, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement 2022).

En Région bruxelloise (2021), les [concentrations moyennes annuelles en NO<sub>2</sub>](#) relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m<sup>3</sup>), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>) (Bruxelles Environnement 2022).

La [concentration en NO<sub>2</sub>](#) est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains [secteurs](#) étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Les valeurs estimées pour Jette se situent dans la moyenne basse de la Région. Les valeurs les plus élevées sont estimées dans le sud de la commune, parcourue par de grands axes de communication (avenue Charles Woeste, boulevard de Smet de Naeyer, avenue Démosthène Poplimont) [10-4](#).

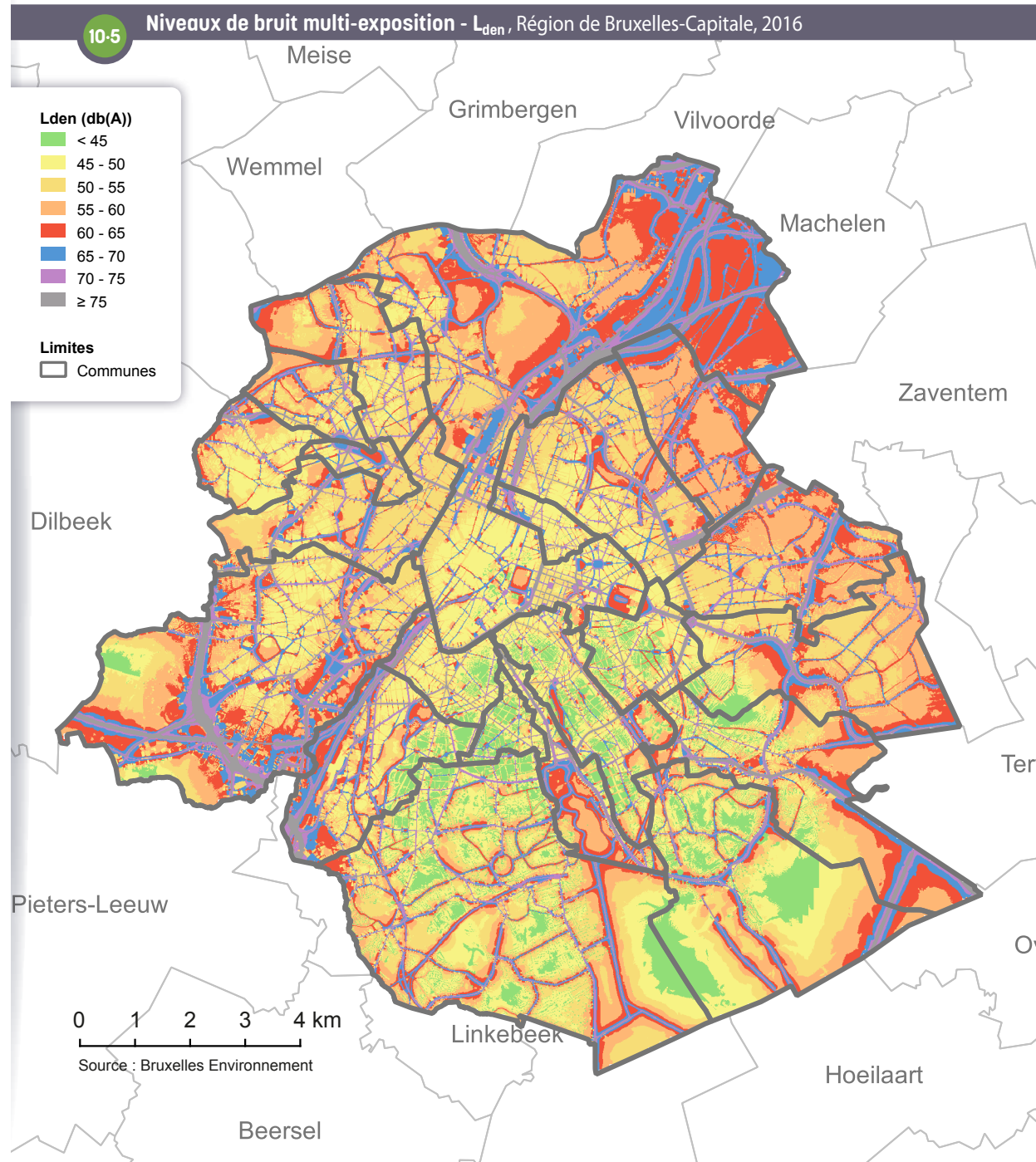


## Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes, etc.) et les effets non auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale, etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux *et al.*, 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit <sup>10-5</sup> est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. À Jette, les infrastructures ferroviaires et routières expliquent la répartition des nuisances sonores. Les zones les plus concernées (avec des niveaux de bruits dépassant les 60 dB en moyenne) sont en effet les zones traversées par le chemin de fer ou par l'avenue de l'Exposition.

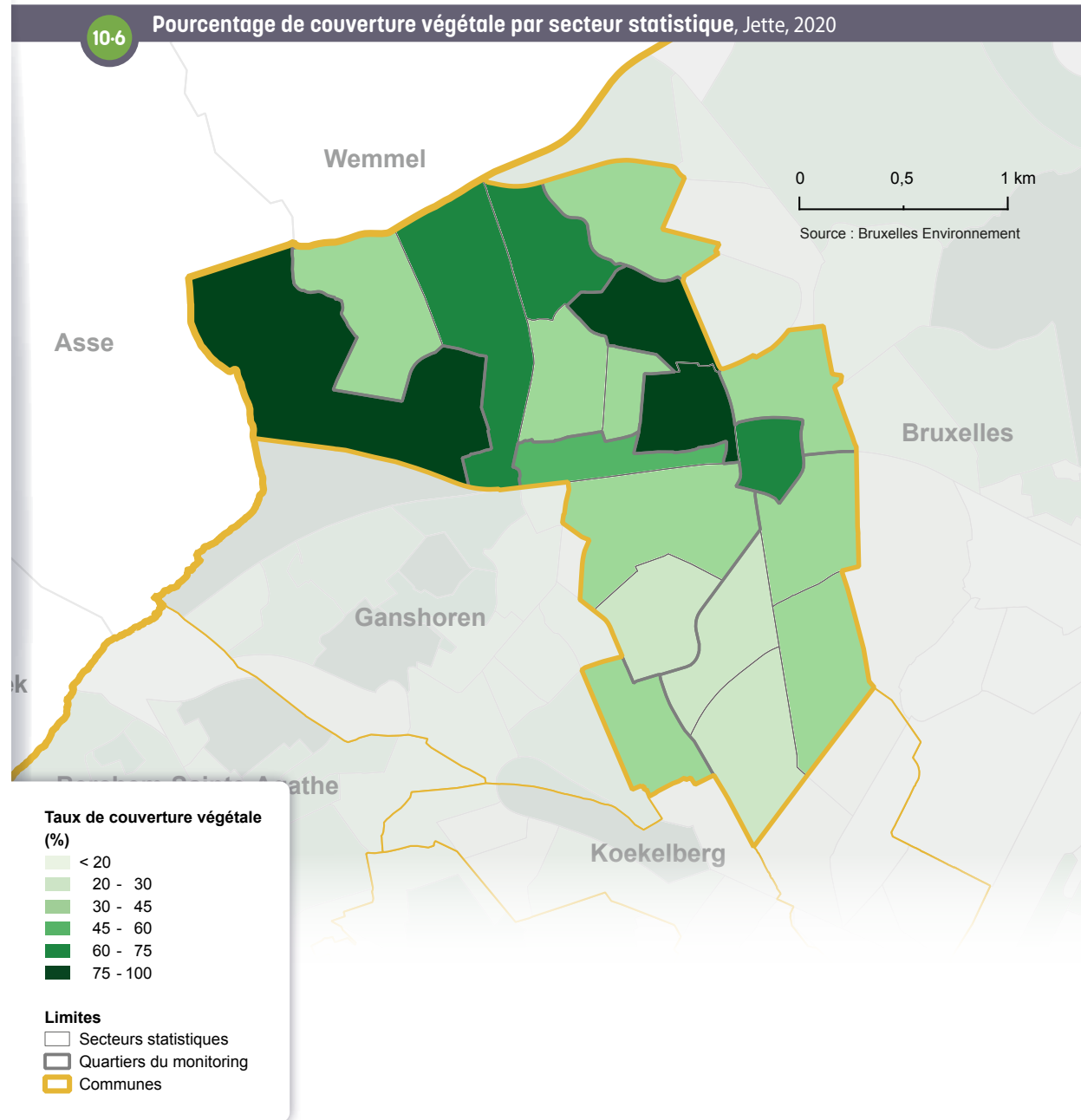


## Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Le degré de verdurisation de Jette est comparable à celui de la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la forêt de Soignes) : 52 % du territoire communal est sous couverture végétale, et 33 % du territoire est sous couverture arborée (10-7). La situation y est, à cet égard, bien plus favorable que dans les communes les moins vertes, comme à Saint-Gilles, commune la moins verte de la Région, où seul 19 % du territoire est sous couverture végétale.

La commune est caractérisée par une variation de couverture végétale (10-6). Le nord de la commune est plus vert que le sud. Le nord accueille en effet plusieurs parcs et bois (parc Roi Baudouin, parc du château de Dieleghem, bois du Laerbeek). Il s'agit d'un espace qui accueille la seule zone Natura 2000 dans le nord-ouest de la Région.





Dix-neuf pour cent du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public (10-7). Il s'agit d'une valeur similaire à la moyenne régionale. Ces espaces verts sont relativement bien répartis sur le territoire communal : seul 14 % du territoire de la commune est considéré comme carencé en espaces verts accessibles (contre près du double à l'échelle régionale). Néanmoins, la pression démographique sur les espaces verts est un peu plus importante que pour l'ensemble de la Région : le nombre de m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant (16 m<sup>2</sup>) est plus faible dans la commune qu'à l'échelle régionale (25 m<sup>2</sup>)<sup>43</sup>.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Jette	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km <sup>2</sup> )	2020	2,7	85,0
Surface de la couverture arborée (km <sup>2</sup> )		1,7	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		52	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		33	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km <sup>2</sup> )	2021	1,0	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km <sup>2</sup> )		0,7	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		19	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		14	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m <sup>2</sup> /hab)		19	25

Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

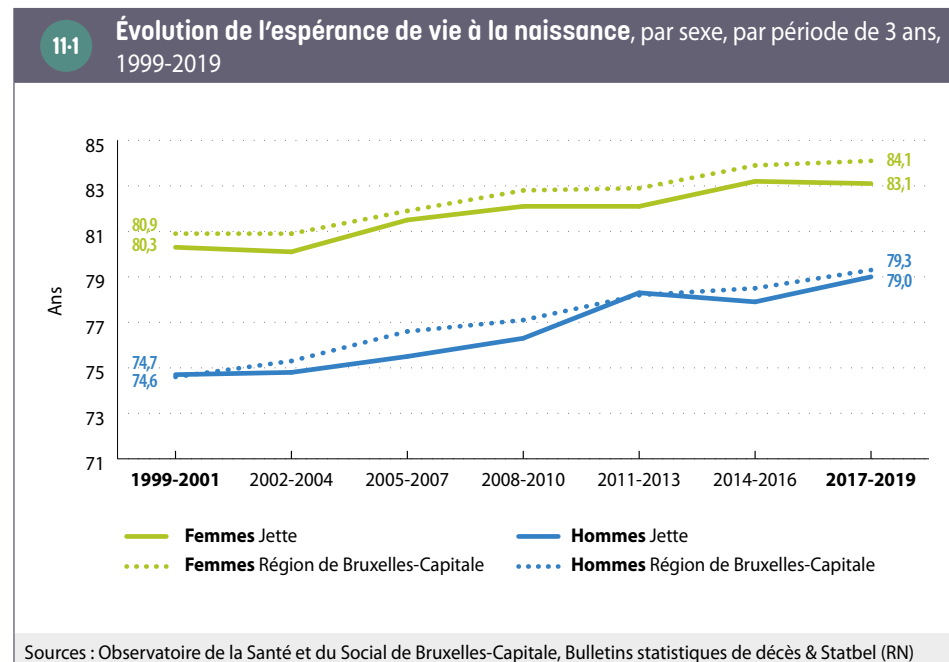
43 Cette valeur est influencée par la présence au sein de la Région d'une portion importante de la Forêt de Soignes.

# 11. SANTÉ

## 11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

### Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est légèrement moins élevée à Jette qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. L'espérance de vie à la naissance sur cette période est de 83,1 ans pour les femmes et de 79,0 ans pour les hommes à Jette, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans au niveau de la Région bruxelloise <sup>11-1</sup>. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Jette qu'en Région bruxelloise.



Sur l'ensemble de la période, l'espérance de vie à Jette était globalement similaire à celle de la Région. L'espérance de vie est liée à la situation socio-économique des habitants de la commune. Les facteurs qui entrent en jeu sont, d'une part, les conditions de vie (conditions de logement, situation professionnelle et condition de travail, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès aux soins de santé<sup>44</sup>.

### La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Jette, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 504 pour 100 000 hommes et de 305 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 <sup>11-2</sup>. Ces chiffres sont légèrement plus élevés qu'en Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes), ce qui contribue à expliquer l'espérance de vie légèrement moins élevée dans la commune.

Le taux de mortalité prématurée standardisé a cependant considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Jette était de 674 pour 100 000 hommes et de 381 pour 100 000 femmes.

Le tableau <sup>11-2</sup> présente les principales causes de décès prématurés. À Jette, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches), les cardiopathies ischémiques et les maladies cérébrovasculaires. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, du cancer de l'appareil respiratoire et des cardiopathies ischémiques. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées résidant en Région bruxelloise.

44 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).



11.2

## Taux de mortalité prématurée (&lt; 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Jette	Taux de mortalité standardisé (1) Jette (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Jette	Taux de mortalité standardisé (1) Jette (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
<b>Toutes les causes de décès</b>	<b>801</b>	<b>503,6</b>	<b>487,8</b>	<b>601</b>	<b>304,7</b>	<b>272,2</b>
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	86	56,2	55,8	49	25,3	25,3
Cardiopathies ischémiques	71	46,3	43,0	31	16,1	13,0
Maladies cérébrovasculaires	34	22,2	20,9	29	15,2	11,4
Cancer du sein	< 10	-	0,3	58	29,6	24,1
Maladies hépatiques chroniques	32	19,3	16,8	21	10,8	7,6
Troubles chroniques des voies respiratoires inférieures (notamment bronchite, asthme, emphysème)	31	22,2	23,5	21	11,3	14,0
Suicide (2)	31	14,5	16,3	17	7,6	7,6
Cancer du tissu lymphatique	23	14,8	12,4	14	7,3	6,9
Cancer du côlon	16	10,1	10,8	15	7,8	6,5
Cancer du pancréas	12	7,4	11,4	15	7,5	7,6
Pneumonie	18	11,6	8,8	< 10	-	4,3
Cancer de l'œsophage	18	11,6	6,2	< 10	-	2,4
Cancer du foie et des voies biliaires	16	11,0	9,3	< 10	-	3,4

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès &amp; Statbel (RN)

(1) **Standardisation** directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'**espérance de vie** et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants<sup>45</sup>. La population de Jette présente principalement un profil socio-économique de classes moyennes.

45 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

## Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Jette, calculés sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019, sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Jette (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	24	5,7	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	12	2,9	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Jette/ (2) en Région bruxelloise.

## 11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)<sup>46</sup>, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national<sup>47</sup>. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

<sup>46</sup> L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

<sup>47</sup> En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

## Maladies chroniques

À Jette, on estime que 6 % des bénéficiaires sont diabétiques, environ 1 % souffrent d'une maladie cardiaque et 8 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après **standardisation pour l'âge**, il apparaît que ces trois maladies chroniques sont à peu près aussi fréquentes à Jette qu'en moyenne pour la Région **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Jette (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Jette (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	6 200,0	7 612,3	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	1 231,6	1 416,3	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 582,7	9 305,0	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

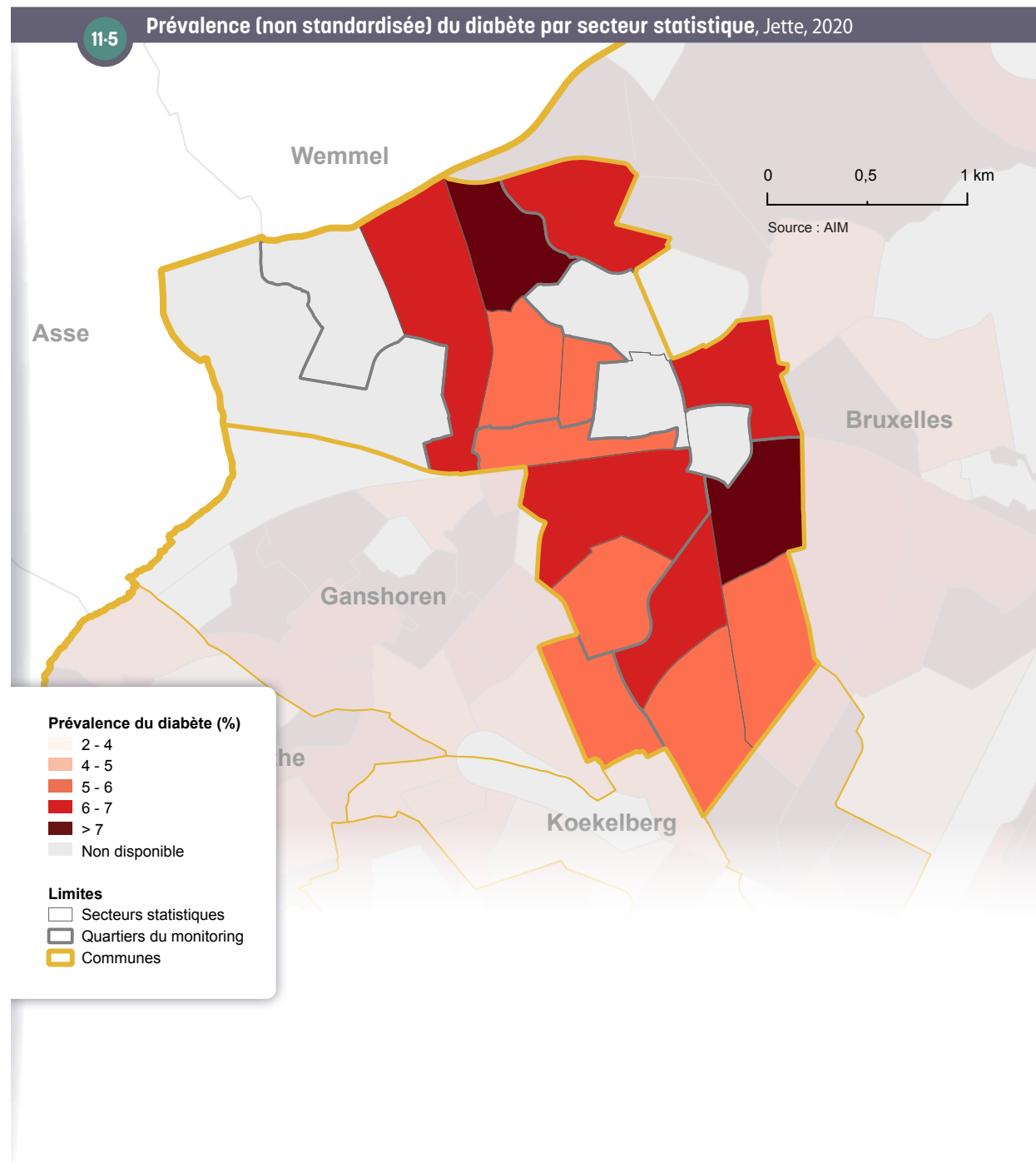
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

À Jette, on observe peu de différences entre les **secteurs statistiques** en ce qui concerne la prévalence non standardisée du diabète. Cette affection est fréquente dans tous les quartiers de Jette (11.5). La prévalence du diabète est néanmoins la plus élevée dans le secteur Essegem (nombreux logements sociaux) et dans le secteur Heymbosch (où la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans parmi les résidents est la plus élevée).

Par ailleurs, 10 % des bénéficiaires à Jette ont le statut « affection chronique » auprès de l'assurance maladie obligatoire<sup>48</sup>. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est légèrement plus élevée à Jette (12 %) que dans la Région (11 %). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut<sup>49</sup>.



<sup>48</sup> Pour en savoir plus sur le statut « affection chronique », consultez le site web de l'INAMI : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be)

<sup>49</sup> L'obtention du « statut affection chronique » est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert et al., 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du « nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée ». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

## Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise <sup>11-6</sup>. Par rapport à la Région, l'incidence standardisée du cancer des poumons chez l'homme est légèrement plus élevée à Jette pour la période 2016-2019. L'incidence standardisée du cancer de la prostate et du cancer colorectal chez l'homme et l'incidence standardisée des 3 principaux cancers chez la femme sont assez proches de celles de la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Jette, on estime qu'ils touchent 56 hommes sur 100 000 et 41 femmes sur 100 000<sup>50</sup>.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019			
	Taux d'incidence brut Jette (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Jette (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
<b>Hommes</b>			
Prostate	114,1	178,9	165,5
Poumons-bronches	54,5	82,6	106,6
Colorectal	53,5	80,2	86,5
<b>Femmes</b>			
Sein	161,4	183,9	185,2
Colorectal	56,0	58,9	58,4
Poumons-bronches	50,4	61,0	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur la base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Jette, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

50 Voir note 1 du Tableau 11-6.

### 11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec en conséquence une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018<sup>51</sup>. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Jette, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région. Un peu plus de mammographies sont réalisées dans le cadre du programme de dépistage organisé **11-7**. La participation pour l'ensemble des programmes de dépistage est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Les habitants de Jette se rendent à peu près aussi souvent (28 %) chez le dentiste pour une consultation préventive que la moyenne des habitants de la Région (27 %). Ce chiffre reste cependant faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 57 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Jette. Cette part est plus élevée que dans la Région dans son ensemble (52 %).

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Jette	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	12,5 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	52,3 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	20,1 % (♂) - 17,2 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	44,6 %	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	27,5 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	56,5 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

51 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

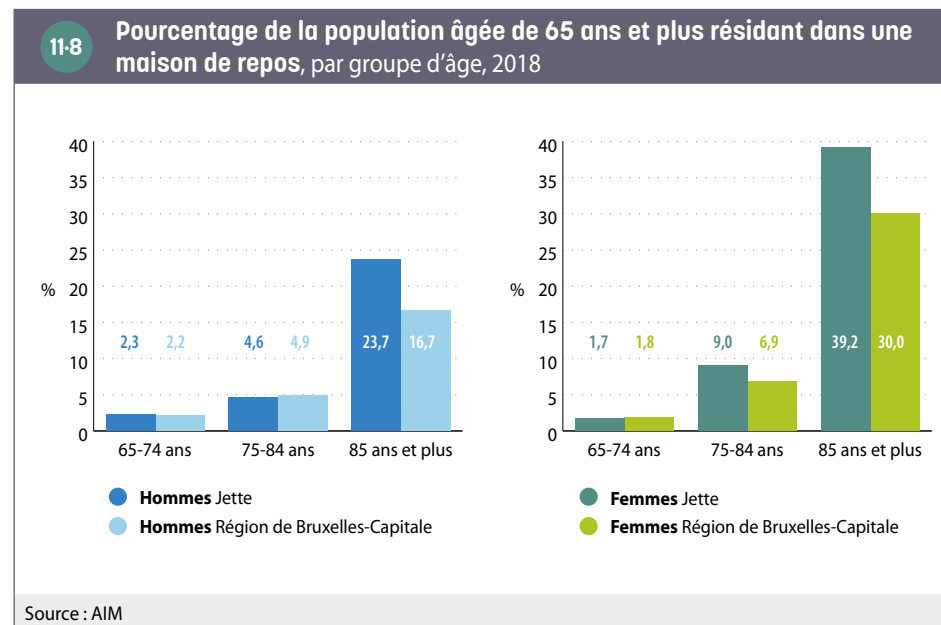
## 11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

### Résidents des maisons de repos

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Jette compte 8 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 952 lits (dont 448 lits MRS<sup>52</sup> pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 12,3 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devaient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est supérieur à celui pour la région (8,9 %). Jette compte également une MR(S) reconnue par la Communauté flamande avec 90 lits qui ne sont pas inclus dans le calcul ci-dessus.

En 2018, 815 personnes âgées de 65 ans et plus (629 femmes et 186 hommes) ont séjourné dans une MR(S) à Jette, ce qui représente 10,2 % de ce groupe d'âge<sup>53</sup>. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Les habitantes de 65 ans et plus de Jette vivent plus fréquemment dans une MR(S) (12,8 %) que les hommes (6 %) de cet âge. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Jette en 2018. La surreprésentation relative des résidents de maisons de repos parmi les plus de 65 ans à Jette par rapport à la Région est plus évidente dans les groupes d'âge les plus élevés. Les Jettois à partir de 85 ans sont plus fréquemment dans une maison de repos que l'ensemble des Bruxellois du même âge, et c'est le cas à partir de 75 ans chez les femmes.



Le pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) dans l'ensemble des résidents en MR(S) à Jette est de 38 % en 2018. Dans la population jettoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 30 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

52 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

53 Il s'agit de personnes domiciliées à Jette et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Jette, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Jette. Notons que, toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

# GLOSSAIRE

**Aide médicale urgente (AMU) :** cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

**Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) :** afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

**Bulletins statistiques de naissances et de décès :** les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.  
Pour plus d'informations : [www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)

**Cardiopathie ischémique :** la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.  
Pour plus d'informations : [www.belgiqueenbonnesante.be](http://www.belgiqueenbonnesante.be)

**Coefficient de Gini :** le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

**Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) :** ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.  
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

**Concentration en NO<sub>2</sub> :** il s'agit de la masse de NO<sub>2</sub> (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m<sup>3</sup>). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

**Croissant pauvre :** zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

**DASPA :** le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.  
Pour plus d'informations : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) :** personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).



**Deuxième couronne** : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

**Enseignement en alternance** : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

**Enseignement modulaire** : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

**Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS)** : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Espérance de vie à la naissance** : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

**Incidence** : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

**Indicateur de la dynamique entrepreneuriale** : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

**L<sub>den</sub>** : l'indicateur de niveau de bruit L<sub>den</sub> (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L<sub>den</sub> s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left( 12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L<sub>day</sub> de 7h à 19h
- La période de soirée L<sub>evening</sub> de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L<sub>night</sub> de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

**Maillage vert et bleu** : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

**Mortalité infantile (taux)** : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

**Mortinatalité (taux)** : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

**OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen)** : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : [www.onderwijsinbrussel.be](http://www.onderwijsinbrussel.be)



**Population active :** la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

**Population officielle :** ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

**Population scolaire :** population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

**Première couronne :** dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

**Quartiers :** les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

**Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»):** rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Jette (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Jette	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Jette
<b>Hommes</b>						
Prostate	178,9	[145,6 ; 212,1]	165,5	[158,7 ; 172,4]	107,2	[87,5 ; 127,0]
Poumons-bronches	82,6	[60,3 ; 105,0]	106,6	[101,2 ; 111,9]	74,9	[54,9 ; 94,8]
Colorectal	80,2	[58,3 ; 102,2]	86,5	[81,6 ; 91,3]	91,5	[66,9 ; 116,2]
<b>Femmes</b>						
Sein	183,9	[156,4 ; 211,4]	185,2	[179,2 ; 191,2]	98,2	[83,7 ; 112,7]
Colorectal	58,9	[43,6 ; 74,2]	58,4	[55,0 ; 61,8]	102,1	[76,5 ; 127,7]
Poumons-bronches	61,0	[44,8 ; 77,3]	50,5	[47,2 ; 53,7]	117,9	[86,7 ; 149,1]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.  
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

**Registre d'attente :** registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

**Revenu d'intégration sociale (RIS) :** le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Revenu équivalent médian par habitant après impôt :**

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

**Secteurs statistiques :** les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

**Services administratifs et de soutien (N) :** ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

**Services lourds aux entreprises (G-46 & H) :** ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

**Seuil de risque de pauvreté :** à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

**Siège social :** établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

**Standardisation (pour l'âge) :** les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

**Statistiques fiscales :** ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

**Solde migratoire d'entreprises :** différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

**Taux d'activité :** pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux d'emploi :** pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux de chômage :** pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

**Taux de couverture de l'accueil :** nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

**Taux de natalité :** le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

**UE-14 (hors Belgique) :** Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

**UE-13 :** Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

**Unités d'établissement :** une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<b>Actiris</b>	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>AIM</b>	Agence InterMutualiste	<b>OKAN</b>	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
<b>BCSS</b>	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	<b>ONE</b>	Office de la Naissance et de l'Enfance
<b>BIM</b>	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	<b>ONEM</b>	Office National de l'Emploi
<b>BPL</b>	Bruxelles Pouvoirs Locaux	<b>ONP</b>	Office national des Pensions
<b>Bruprev</b>	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale
<b>COCOM</b>	Commission Communautaire Commune	<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>CPAS</b>	Centre public d'action sociale	<b>PRAS</b>	Plan Régional d'Affectation du Sol
<b>DB</b>	Décibels	<b>RN</b>	Registre national
<b>DEI</b>	Demandeurs d'emploi inoccupés	<b>RIS</b>	Revenu d'intégration sociale
<b>ERIS</b>	Équivalent au revenu d'intégration sociale	<b>SLRB</b>	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
<b>EU-SILC</b>	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	<b>SPF</b>	Service public fédéral
<b>GRAPA</b>	Garantie de revenu aux personnes âgées	<b>SPP</b>	Service public fédéral de programmation
<b>HORECA</b>	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	<b>SPRB</b>	Service public régional de Bruxelles
<b>IBSA</b>	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>INAMI</b>	Institut national d'assurance maladie-invalidité	<b>UE</b>	Union Européenne
<b>IPP</b>	Impôt des personnes physiques	<b>ULB</b>	Université libre de Bruxelles
<b>MENA</b>	Mineur étranger non accompagné	<b>VUB</b>	Vrije Universiteit Brussel
		<b>WSE</b>	Steunpunt Werk en Sociale Economie

# EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

[www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)

# BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article\\_3\\_-\\_hub\\_-\\_vf\\_final.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf)

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Jette*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles* n°5, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

# Zoom sur les communes : Jette

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)  
[www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)